

Évaluation à mi-parcours du
Plan Climat Air Énergie Territorial
de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Annexes

2021-2024

www.clissonsevremaine.fr

SOMMAIRE DES ANNEXES

1) Le rappel de la stratégie du PCAET	p 3
2) Le bilan des indicateurs	p 5
3) Le bilan du plan d'action	p 18
Axe 1	p 19
Axe 2	p 22
Axe 3	p 43
Axe 4	p 55
Axe 5	p 64
Axe 6	p 70
Axe 7	p 78

1) Le rappel de la stratégie du PCAET :

Les objectifs validés lors de la stratégie du PCAET sont les suivants :

Emissions de Gaz à effet de serre :

Les objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par rapport aux émissions de l'année 2016, inscrits dans la stratégie du PCAET, sont les suivants :

secteur	2021	2026	2030	2050
résidentiel	-8%	-15%	-34%	-67%
tertiaire	-3%	-10%	-19%	-52%
transports	-11%	-17%	-33%	-62%
agriculture	-14%	-23%	-31%	-83%
industrie (hors branche énergie)	-12%	-24%	-26%	-71%
TOTAL	-11%	-19%	-31%	-70%

Les polluants atmosphériques

Les objectifs en termes de réduction des polluants atmosphériques, ont été indiqués dans la stratégie du PCAET à la fois en valeur absolue, et en valeurs relatives par rapport aux exigences du PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques).

L'approche en valeur absolue ne peut pas être retenue dans notre exercice d'évaluation, puisque les valeurs 2016 ont été revues avec le mode de calcul BASEMIS® en version 7. (cf explication du mode de calcul dans le chapitre 3, page 16). Les valeurs relatives (baisse en %) sont donc utilisées.

Il est à noter que l'année de référence utilisée est l'année 2008, année la plus ancienne disponible, et ce alors que l'année de référence du PREPA est 2005

	années 2020 à 2024	années 2025 à 2029	à partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH3)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-42%	-57%
Particules fines (PM10)	pas d'objectifs		

Les consommations d'énergie :

Les objectifs en termes de réduction des consommations d'énergie, par rapport aux émissions de l'année 2016, inscrits dans la stratégie du PCAET, sont les suivants

secteur	2021	2026	2030	2050
résidentiel	-10%	-15%	-27%	-57%
tertiaire	-4%	-8%	-19%	-46%
transports	-10%	-13%	-18%	-53%
agriculture	-11%	-19%	-25%	-57%
industrie (hors branche énergie)	-10%	-17%	-27%	-51%
TOTAL	-9%	-14%	-23%	-53%

La production d'énergies renouvelables :

Les objectifs de production des énergies renouvelables inscrits dans la stratégie du PCAET sont les suivants :

filière	production 2016	objectif 2030	objectif 2050
éolien	0	50	150
solaire photovoltaïque	11,7	200	380
solaire thermique	0,53	6	10
bois énergie/ géothermie	121,6	144	164
méthanisation	0	0	20
TOTAL	146 GWh	400 GWh	724 GWh

2) Le bilan des indicateurs

L'inventaire BASEMIS

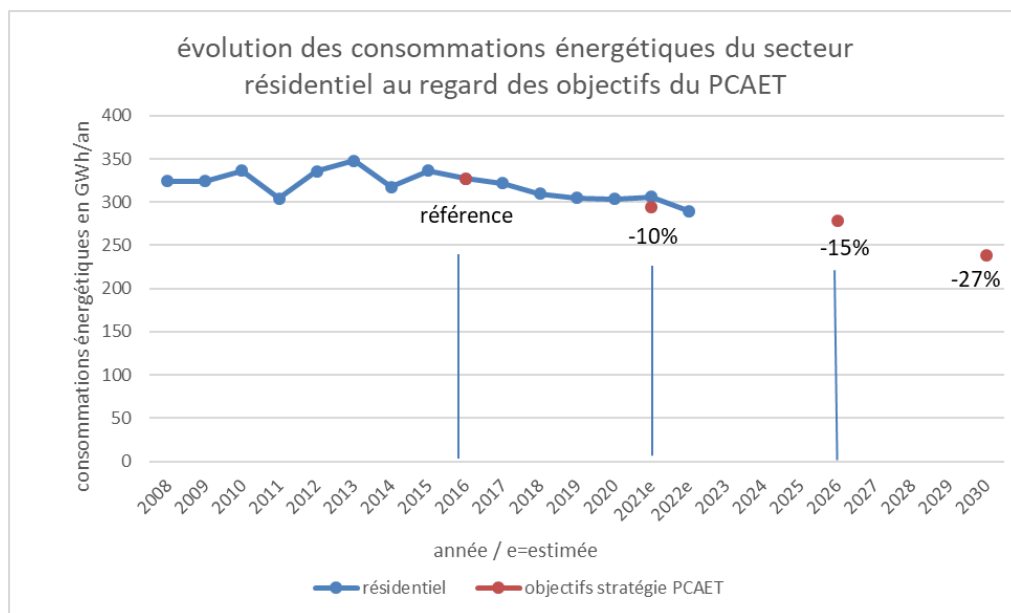
Air Pays de la Loire l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) des Pays de la Loire, réalise l'inventaire régional BASEMIS®, sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, et la production des énergies renouvelables, qui sont utilisées dans ce rapport et ces annexes.

Il faut noter 2 points :

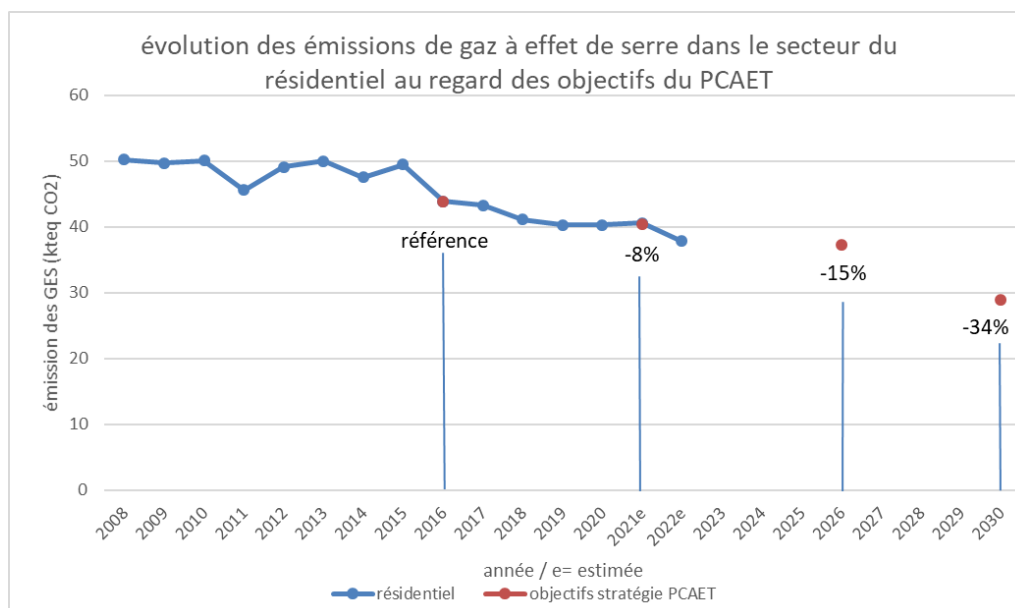
- Les données sont disponibles sur l'année N-2, en estimatif (les données consolidées sont plus longues à obtenir). Les résultats proposés ici sont donc ceux de l'année 2021 et 2022 estimées, non consolidées. La rédaction du PCAET s'était quant à elle appuyée sur les données consolidées de 2016.
- La plupart des résultats annoncés par de Air Pays de la Loire ne sont pas des données brutes, car peu sont disponibles à l'échelle d'un territoire. Les résultats annoncés sont dans ce cas des algorithmes issus d'un croisement entre des données régionales ou départementales, avec des données du territoire (données INSEE sur la population, les logements, ...) consommations d'électricité et de gaz de chaque commune, comptages routiers sur certains axes,

Zoom par secteur d'activité, et trajectoire du PCAET, par rapport à l'année de référence 2016 :

Le secteur résidentiel



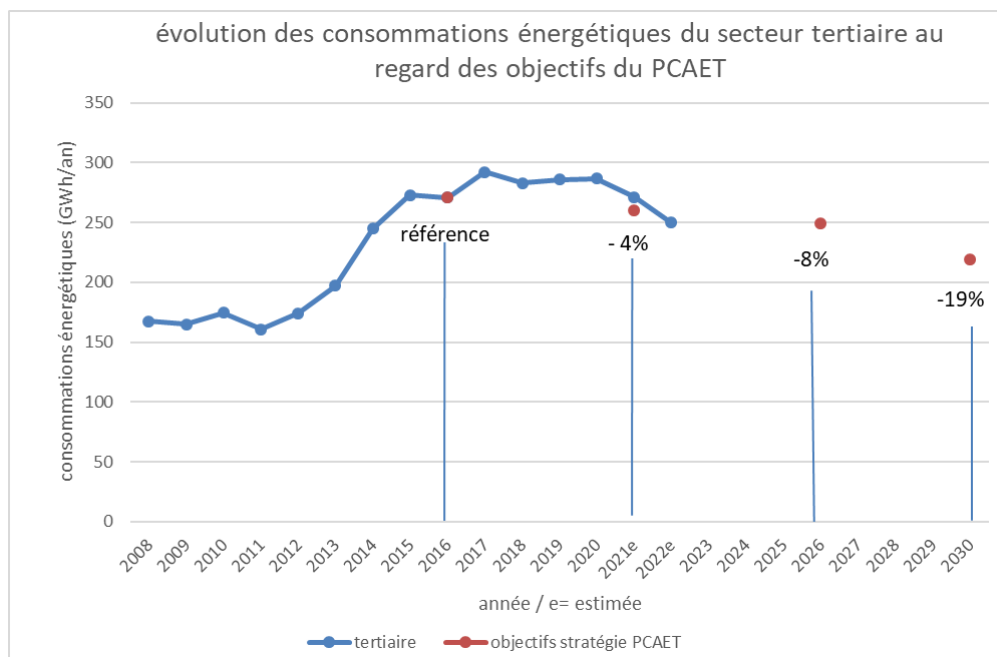
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



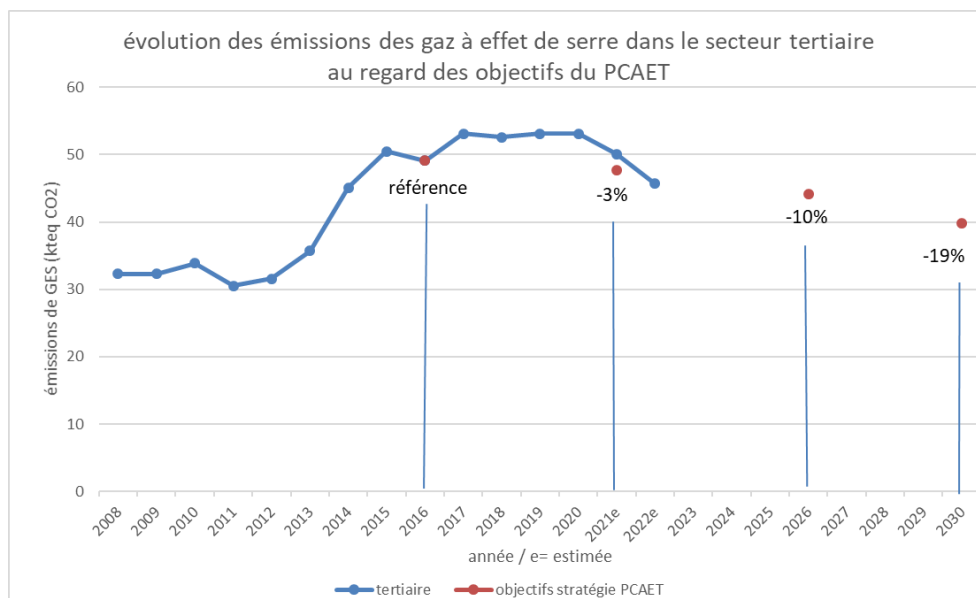
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

La baisse du secteur résidentiel vient essentiellement d'une moindre utilisation des produits pétroliers. Le tendanciel est conforme aux attendus du PCAET, et ce malgré une hausse du nombre de résidences. On note une petite inflexion de la courbe en 2021, hiver plus rude.

Le secteur tertiaire :



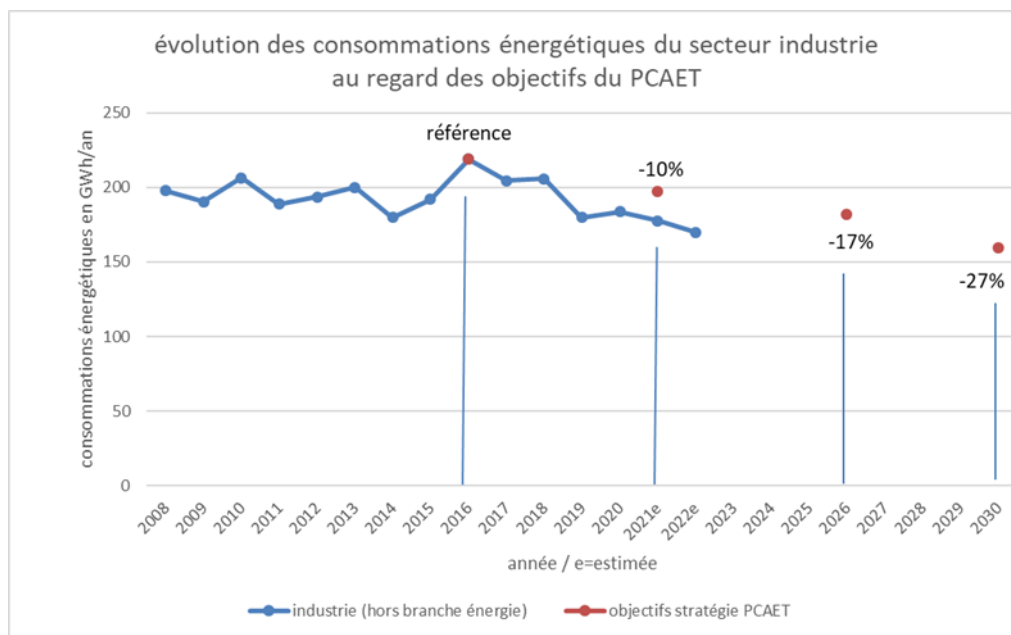
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



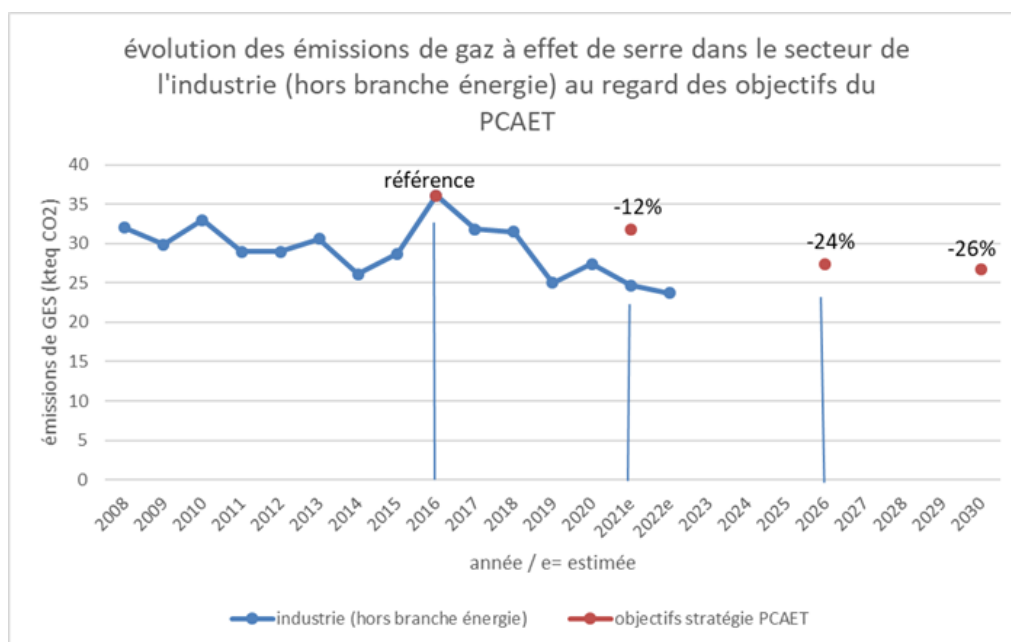
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Le secteur tertiaire entame une diminution de ses consommations depuis 2021, corrélé à une baisse de ses GES.

Le secteur industrie (hors branche énergie)



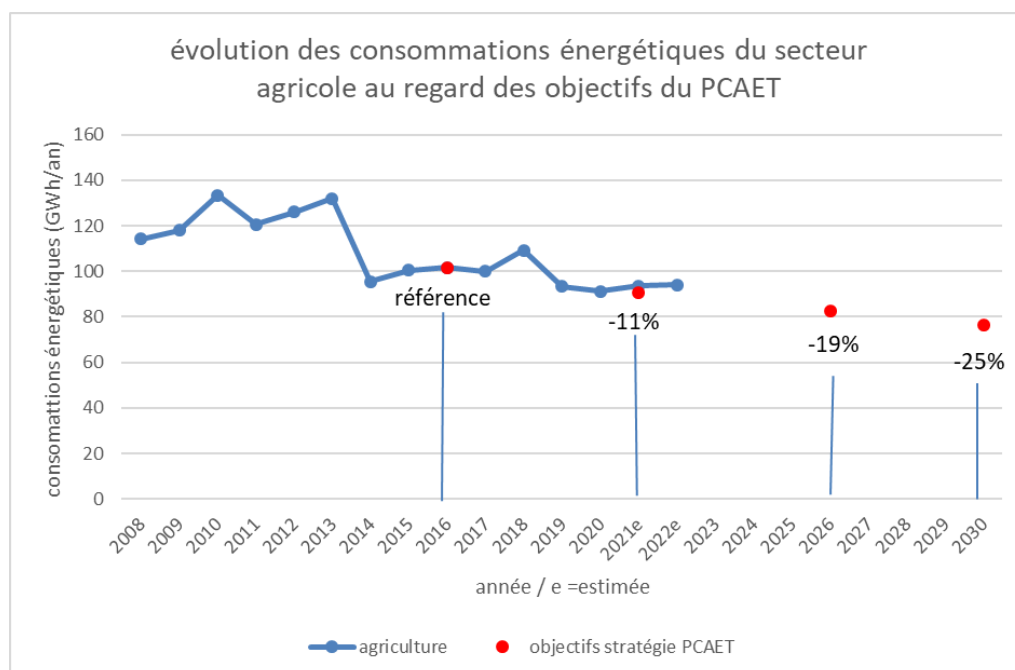
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



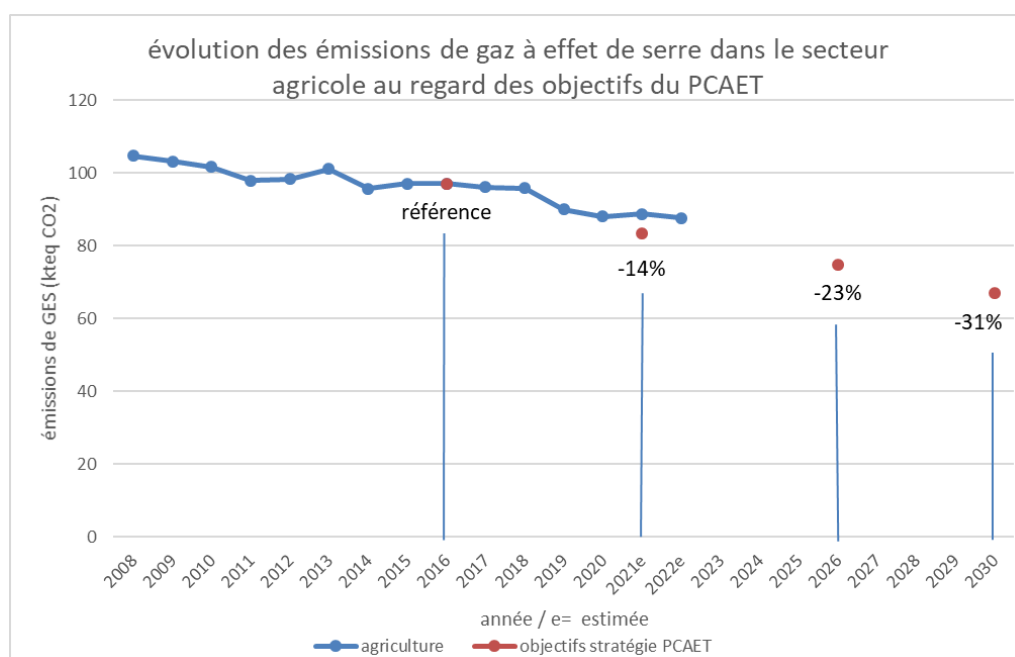
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

L'année de référence 2016 correspond à une année particulièrement haute en consommations d'énergies et émissions de GES pour ce secteur, les objectifs en termes de % par rapport à 2016 sont donc un peu faussés. Depuis 2018 le secteur entame une bonne diminution de ses consommations énergétiques et émissions de GES.

Le secteur agricole :



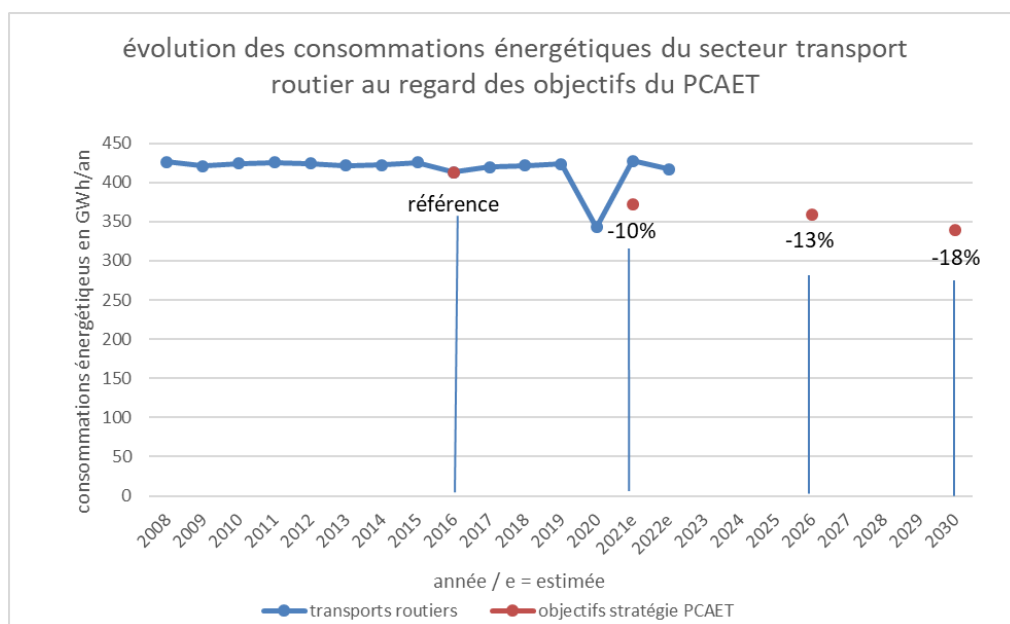
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



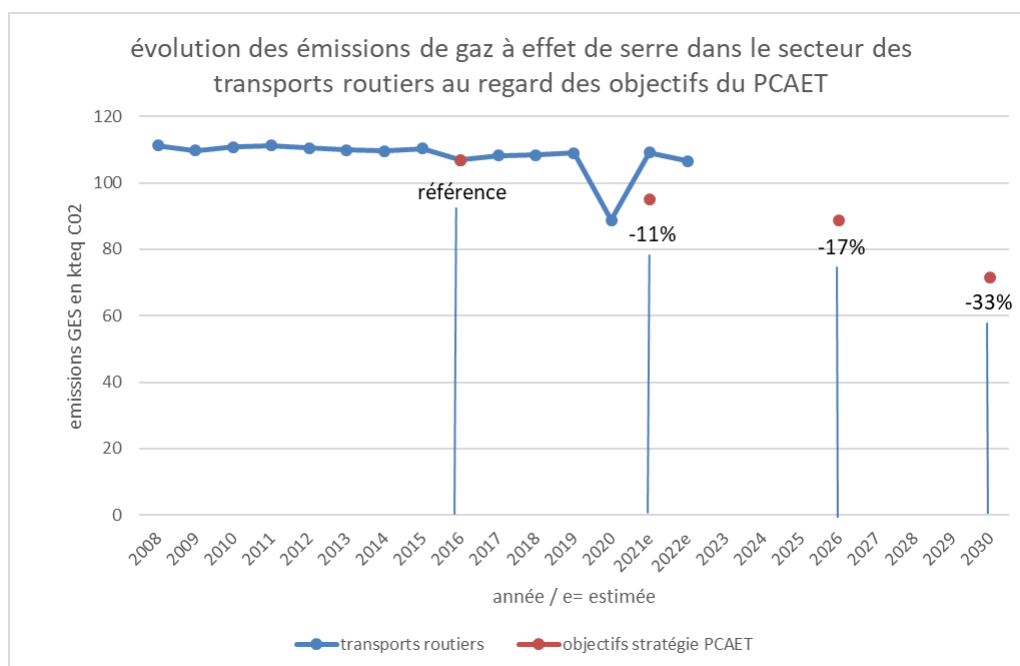
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Ce secteur est le seul à décorréliser consommations d'énergies, et émission des gaz à effet de serre à cause de la prédominance des NH₄ et N₂O dans les émissions de gaz à effet de serre due aux activités d'élevage et à l'utilisation d'engrais. Les consommations énergétiques de ce secteur ne diminuent pas en 2022 par rapport à 2021, et les réductions des émissions de GES ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs du PCAET.

Le secteur du transport routier



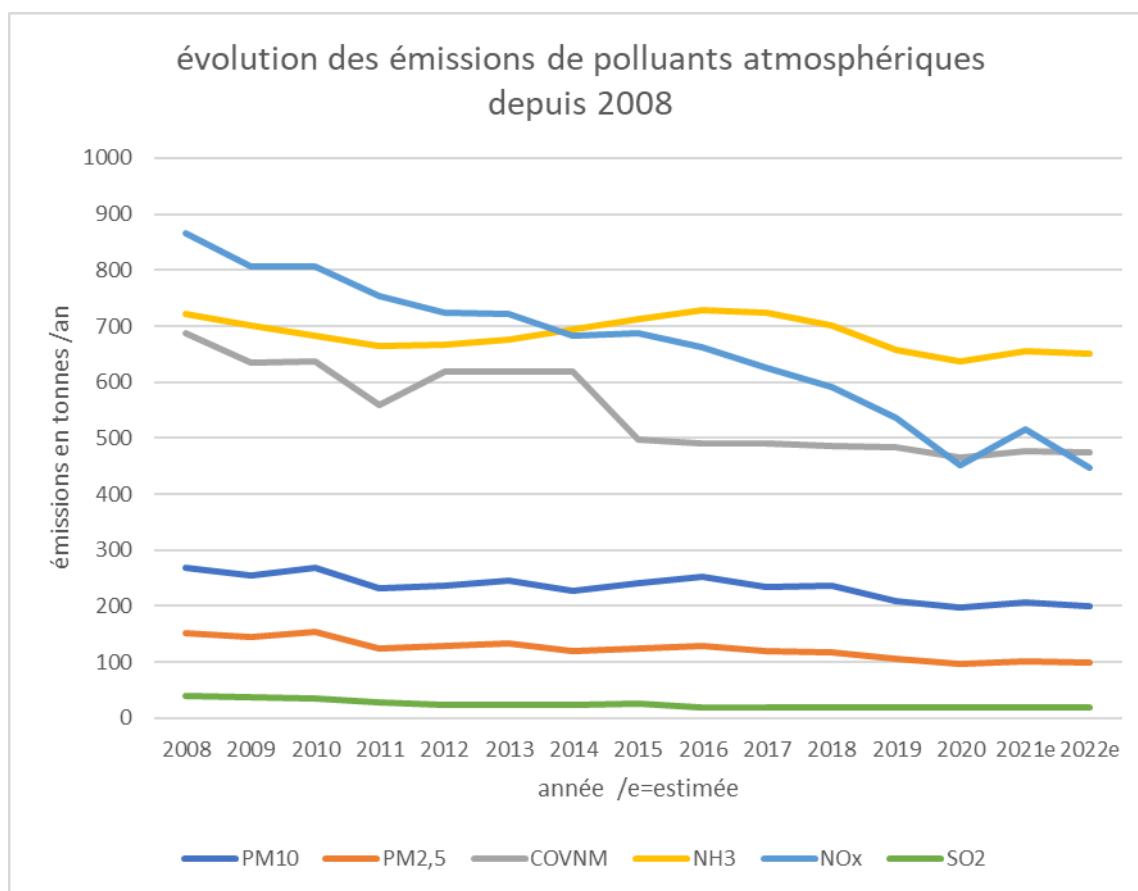
Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



Source : Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Le secteur transport routier est le seul à avoir connu une forte baisse en 2020 du fait des confinements mais les consommations sont reparties à la hausse ensuite. C'est le seul secteur à ne pas baisser tendanciellement de manière significative. Ni les consommations énergétiques, ni les émissions de GES sont conformes aux objectifs du PCAET.

Les polluants atmosphériques :

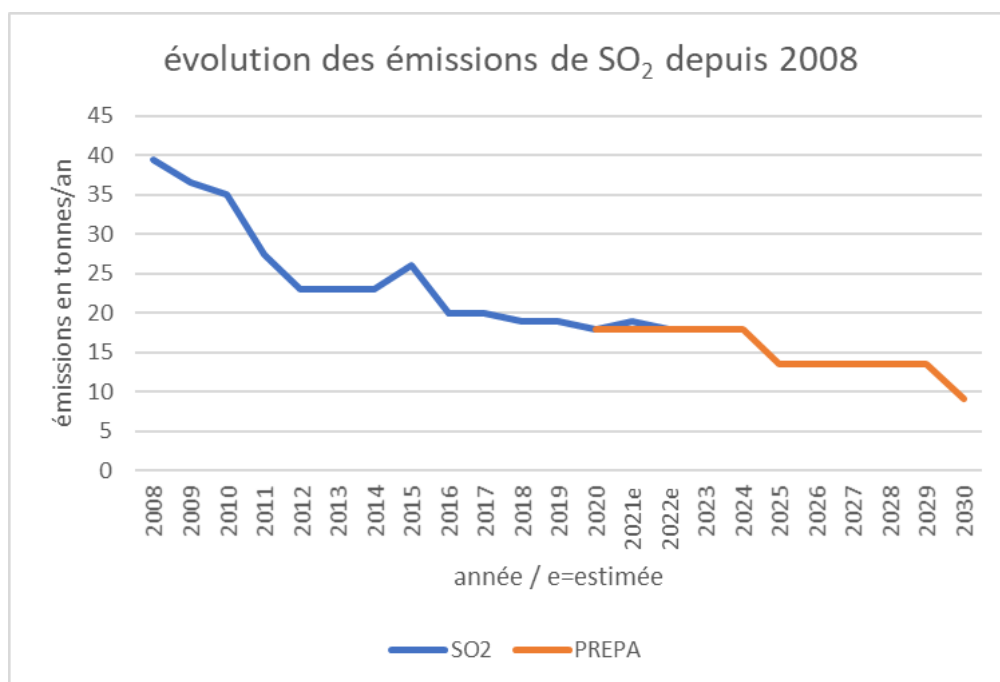


Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

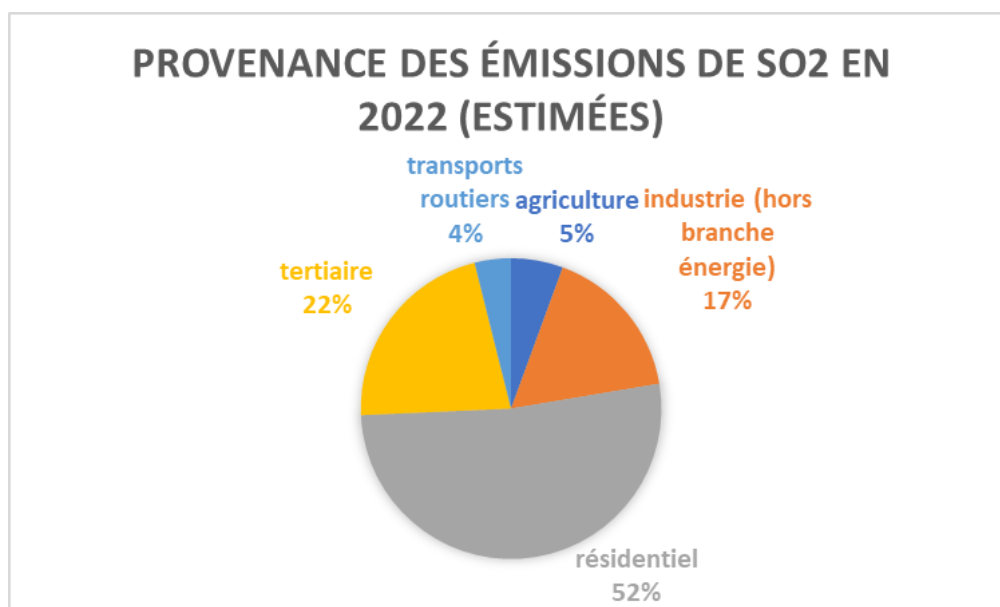
Le territoire ne possède aucune station de mesure. Les stations les plus proches sont situées à Nantes (Bouaye et la Bouteillerie en centre-ville, et Cholet). Les résultats annoncés ici sont donc des extrapolations.

Les émissions de tous les polluants atmosphériques sont à la baisse depuis les années 2008, excepté le NH₃ qui a connu un rebond dans les années 2016..

Le dioxyde de soufre (SO₂)



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



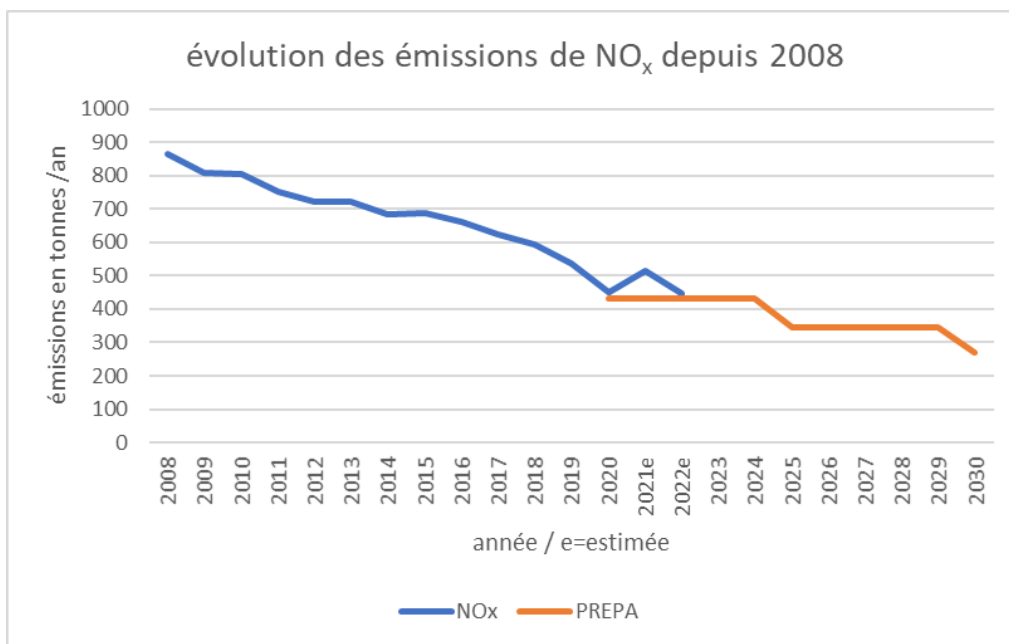
Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Les émissions de Dioxyde de soufre, essentiellement portées par le résidentiel, atteignent les objectifs du PREPA*.

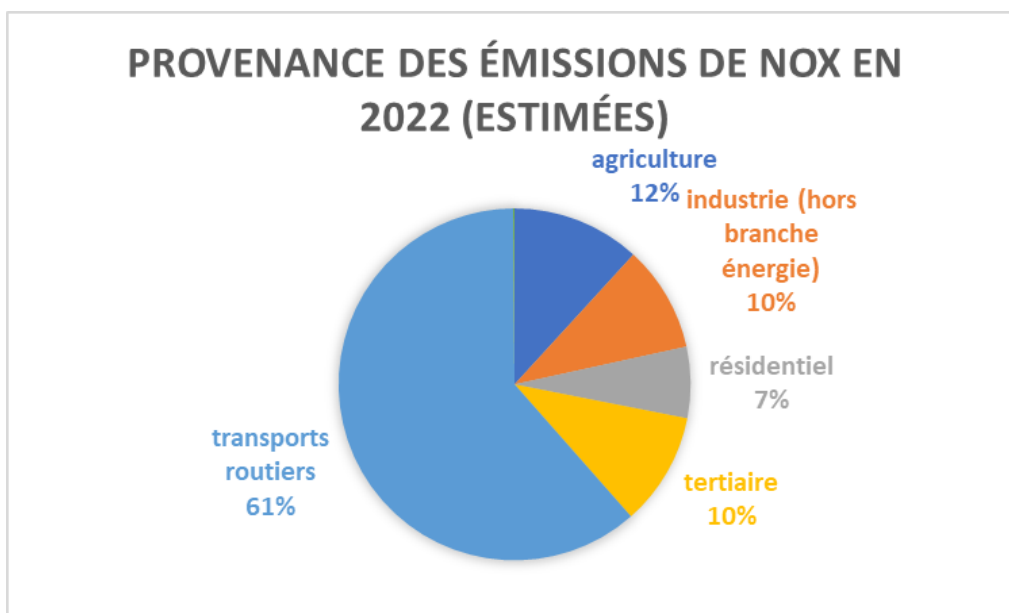
Les émissions ont fortement diminué grâce à la diminution de la teneur en soufre des combustibles et celle de la consommation des combustibles fossiles lourds (charbon, fioul lourd). (Source Air Pays de la Loire)

*PREPA : plan national de réduction des polluants atmosphériques

Les oxydes d'azote (NOx) :



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

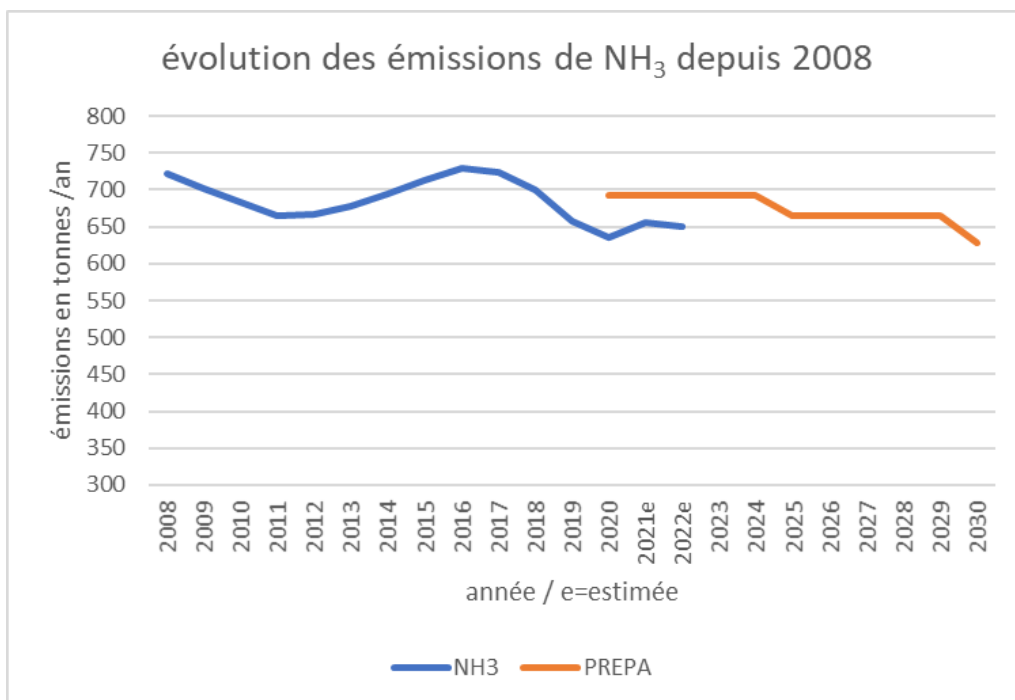


Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

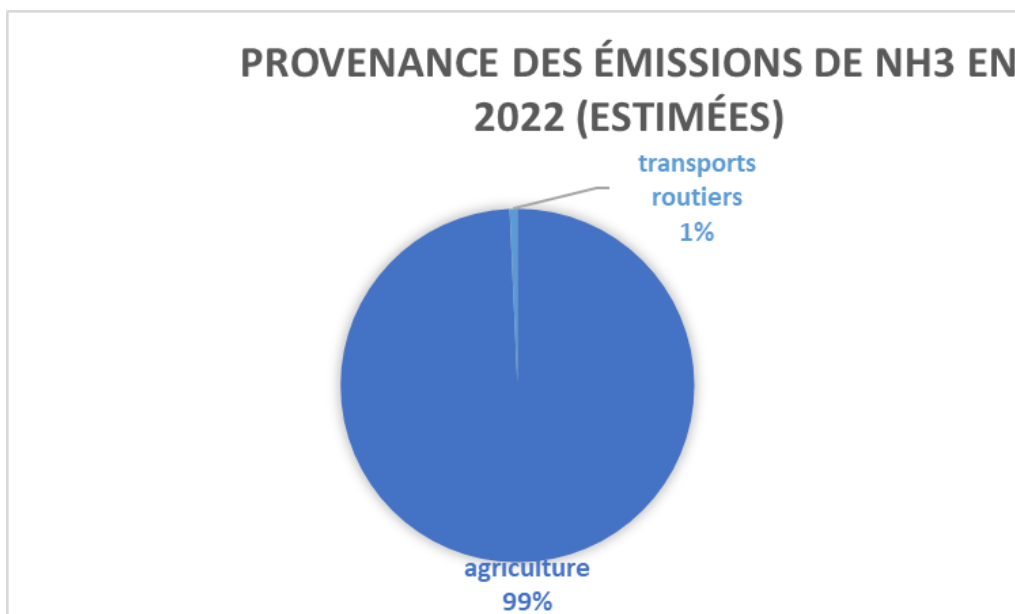
Les oxydes d'azote proviennent essentiellement du secteur routier. Malgré des émissions de GES dans ce secteur qui ne baissent pas, les émissions de NOx sont sur une pente sans cesse décroissante depuis 2008, dans pour autant atteindre les objectifs du PREPA.

Les émissions de NOx diminuent significativement de façon tendancielle grâce au renouvellement du parc, aux véhicules à pots catalytiques et à l'entrée en vigueur des normes EURO. (Source Air Pays de la Loire)

Les émissions d'ammoniac (NH₃) :



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



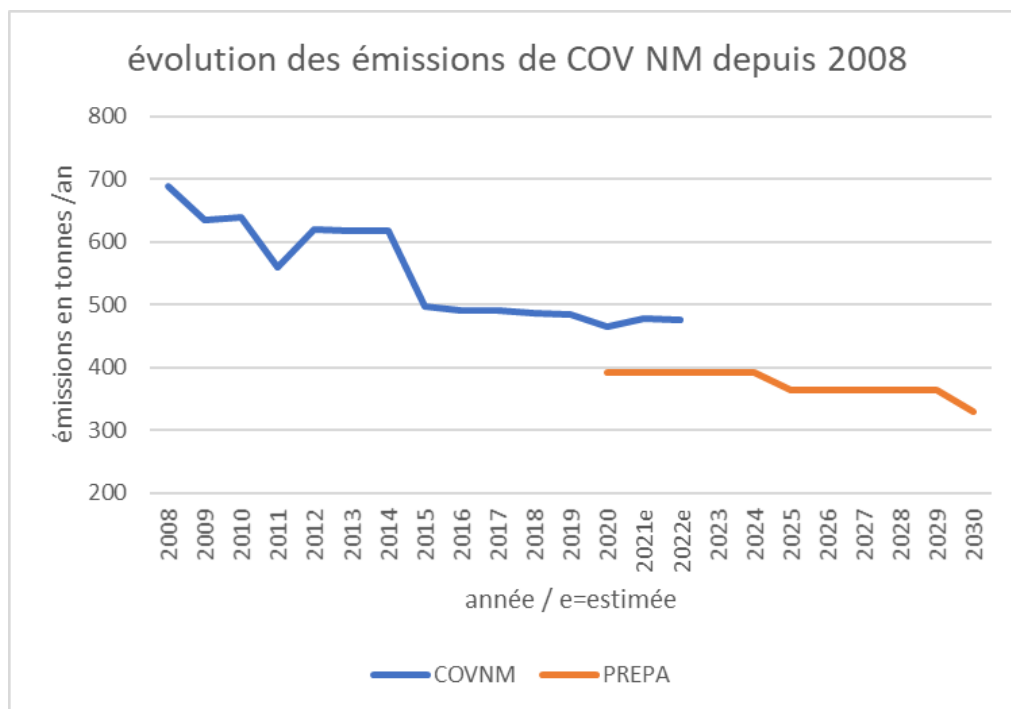
Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

L'évolution des émissions d'ammoniac est directement liée à l'activité agricole :

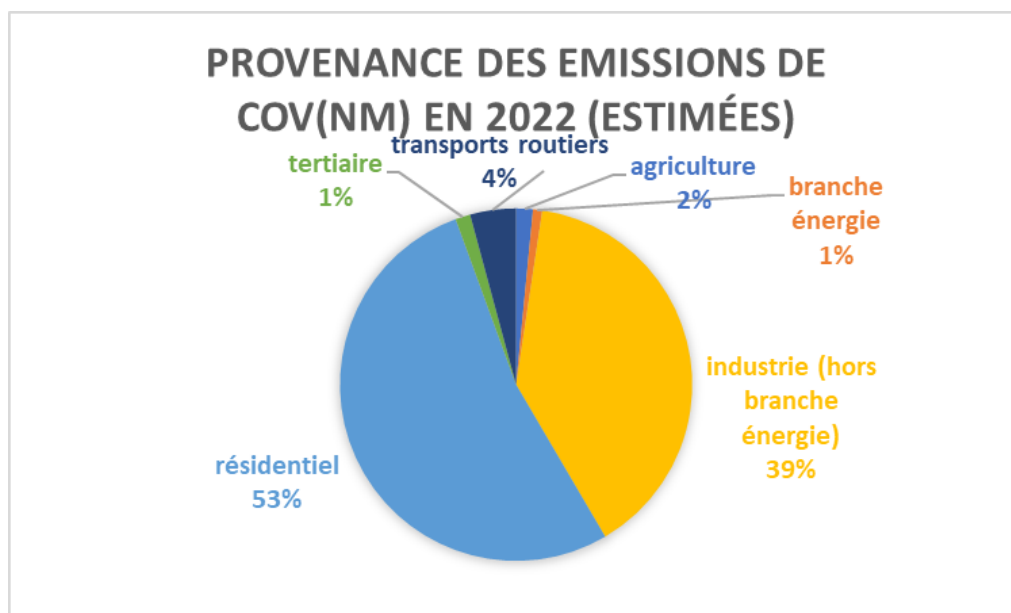
- Effluents d'élevage (bovins, volailles, porcins, ...)
- Utilisation d'engrais azotés pour les cultures.

Les émissions sont conformes aux objectifs du PREPA.

Emissions de composés organiques volatils non méthaniques (COV NM)



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



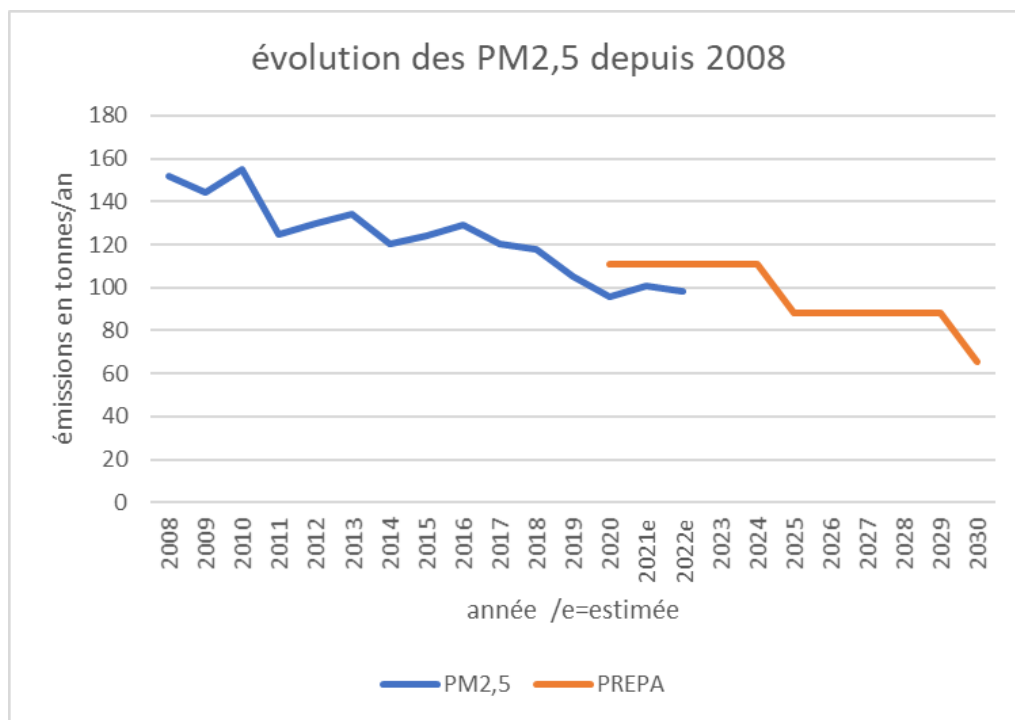
Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

Sur le territoire, les émissions de COV NM sont majoritairement issues de 2 secteurs ;

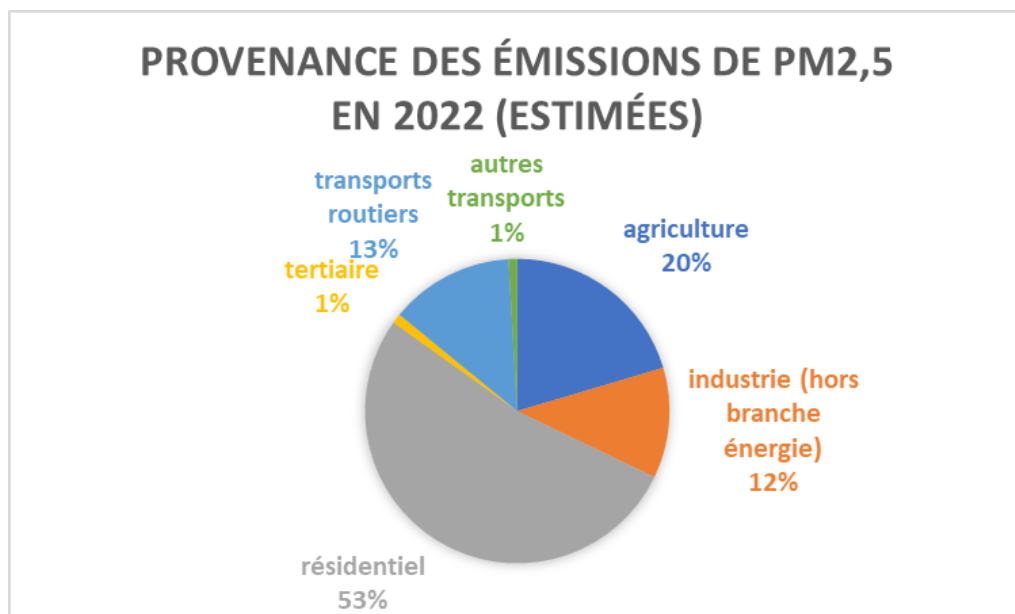
- Le résidentiel, avec la combustion de bois chauffage, et l'utilisation domestique de solvants et autres produits ménagers
- L'industrie, avec l'utilisation de solvants ou autres dérivés du pétrole.

Le tendancier n'est pas conforme aux objectifs du PREPA

Emissions de particules fines PM2,5 :



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

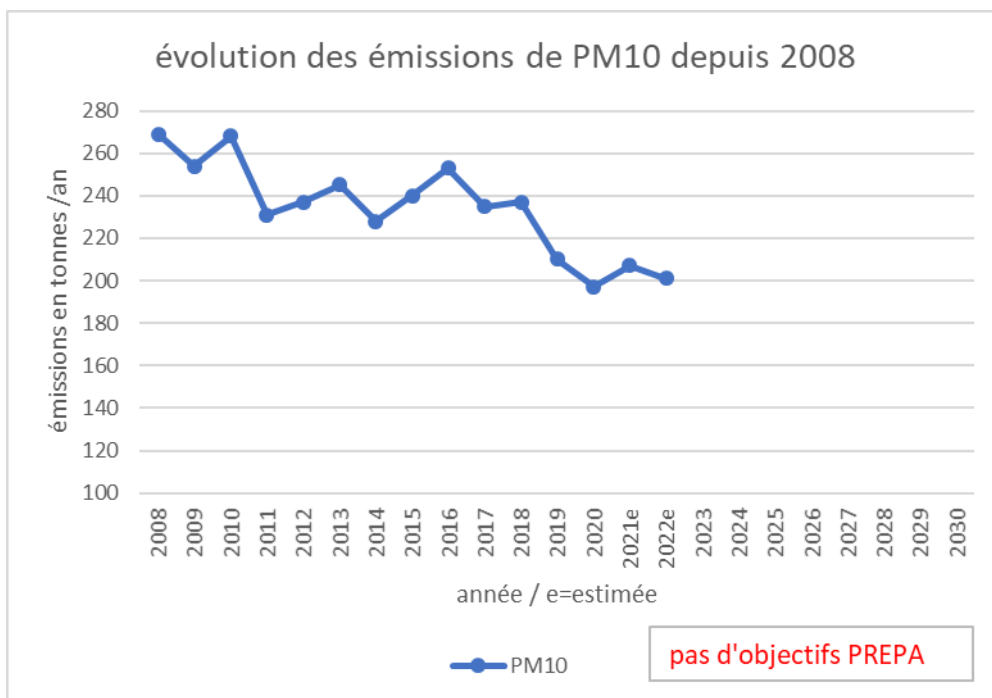


Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

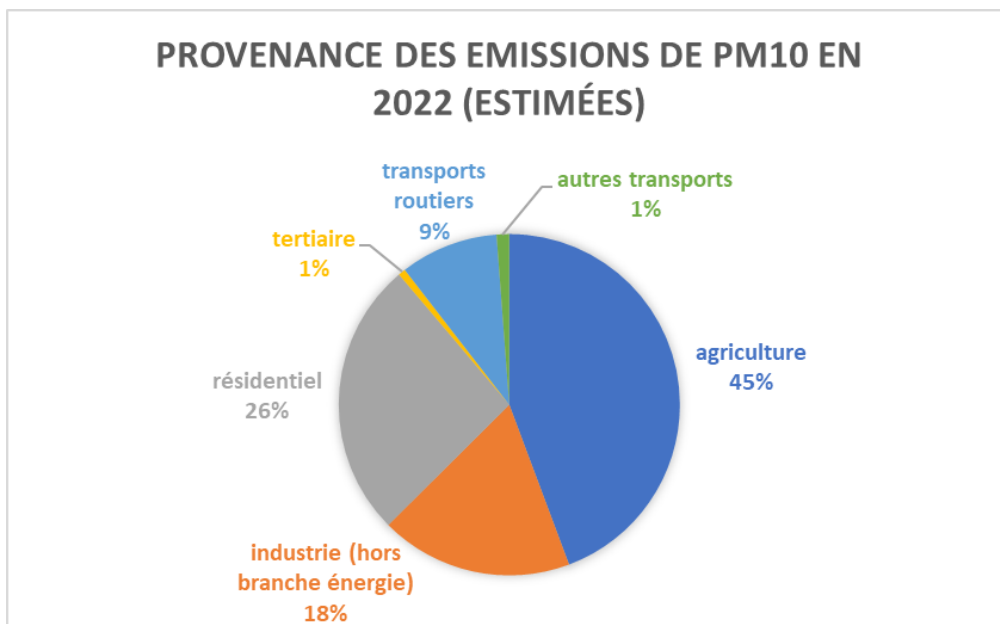
L'évolution des émissions de PM2,5 dépend fortement de l'influence du climat sur l'utilisation du chauffage au bois dans le secteur résidentiel ainsi que des améliorations technologiques des appareils et de la qualité du bois. . (Source Air Pays de la Loire).

Le tendanciel est conforme aux objectifs du PREPA

Emissions de particules fines PM10 :



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7



Source :Air Pays de la Loire / BASEMIS® V7

La baisse des émissions de PM10 s’explique par l’amélioration des performances des techniques de dépoussiérage des fours industriels, des chaudières industrielles et résidentielles ainsi que par des motorisations plus performantes grâce à un renouvellement du parc. (source Air Pays de la Loire)

3) Le bilan du plan d'action :

AXE STRATEGIQUE 1 : MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

1- ASSURER LA GOUVERNANCE DU PCAET

ACTION 1- PILOTER ET EVALUER LE PCAET	
Objectifs et enjeux de l'action	S'assurer de la bonne réalisation/appropriation du PCAET Suivre et évaluer les actions afin de pouvoir les ajuster si besoin (difficultés de mise en œuvre, etc.) Présenter aux pilotes et partenaires les niveaux de réalisation et les impacts sur le territoire (GES évités, kWh produits ou évités) Mobiliser et renforcer autour de la dynamique du PCAET Informers les parties prenantes sur la mise en œuvre, les réussites et les difficultés
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la modalité de coordination du Plan Climat sur le territoire (le SYDELA et la DDT coordonnent la démarche à l'échelon départemental), - Pérenniser et adapter le groupe-projet PCAET et les instances de pilotage mises en place pour favoriser la transversalité et la mobilisation nécessaires à la politique climat-air-énergie du territoire - Fixer un calendrier avec des réunions de suivi du Comité Technique (COTEC) et du Comité de Pilotage (COFIL) sur toute la durée du Plan Climat et systématiser les échéances de rencontre et de consultation du COTEC PCAET - Développer des modalités de travail spécifiques avec les directions ressources (ressources humaines, déchets, bâtiments, juridique, communication...) autour du plan d'action climat énergie, - Définir et mettre en œuvre l'articulation entre la démarche PCAET et les autres démarches du territoire (projet de territoire...), - Travailler avec chaque service à la cohérence des politiques au regard des enjeux climatiques et favoriser la transversalité. <p>Suivi et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un comité de suivi regroupant tous les partenaires identifiés dans le PCAET, y compris les élus des structures identifiées (en lien avec le COTEC du PCAET), - Mettre en place un dispositif de suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET (utilisation de l'outil Prosper, campagne de mesures (T0)) : Choix des indicateurs de suivi, Construction du plan de mobilisation des acteurs et services dans le suivi du programme, Processus de restitution à destination des élus et de la direction générale, des acteurs du territoire, - Après chaque évaluation annuelle, redéfinir les objectifs chiffrés des actions selon l'état d'avancement et les premiers résultats obtenus (voir les nouvelles ambitions politiques ou réglementaires possibles), - Pérenniser la dynamique énergie climat à l'aide d'ateliers d'animation et de mobilisation de nouveaux acteurs.

Articulation avec les politiques publiques	SCoT, SRADET, PLH, PLU		
Pilote	Clisson Sèvre Maine Agglo	Partenaires	Communes, SYDELA, porteurs d'actions du PCAET + les partenaires et pilotes de toutes les fiches
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	A noter : le chargé de mission PCAET bénéficiera d'une position transversale au sein de la CSMA, compte tenu de la diversité des sujets abordés, afin d'avoir une identification claire au niveau des différents pôles de la communauté d'agglomération."		
Calendrier	Année 1 : constitution de la gouvernance Années suivantes : suivi, évaluation, ajustements et pilotage du PCAET	Indicateurs de suivi	Instance de gouvernances mises en place ; activités des différentes instances ; mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation, communication autour de l'état d'avancement du PCAET

action 1.1.1: piloter et évaluer le PCAET				
état d'avancement	en cours			
		2021	2022	2023
indicateur de suivi disponible	nombre de commissions PCAET	2	7	6
commentaire d'avancement	Agglo	Un Vice-Président en charge du climat et de la transition énergétique a été nommé en septembre 2020. Une chargée de mission PCAET a été recrutée à temps plein depuis septembre 2021. En transversalité, d'autres métiers concourent à la mise en œuvre du PCAET : mobilités, habitat, communication, développement économique, cycle de l'eau, déchets, patrimoine, mission CEP. Une commission PCAET regroupant un élu municipal de chaque commune a été mise en place. Il n'y a pas eu de COFIL mis en place, ni de suivi annuel jusqu'à présent.		
	communes	Toutes les communes ont un membre à la commission PCAET, qui a souvent un rôle transversal. Les sujets liés au PCAET sont traités dans différentes commissions communales: cadre de vie pour l'environnement, bâtiments et voiries pour la rénovation énergétique, l'éclairage public, les pistes cyclables, etc.. 1 commune a un agenda 2030, une autre en projet 1 commune a réalisé une feuille de route de 11 ODD		

1- ASSURER LA GOUVERNANCE DU PCAET

ACTION 2 - FORMER LES ELUS, LES AGENTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Poursuivre le dialogue pour une mobilisation durable des acteurs et des habitants ; Généraliser le « réflexe » climat air énergie dans tous les comportements ;		
Descriptif de l'action	- Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET : - organisation de temps de formation, - mise à disposition des élus et agents des informations relatives à la mise en œuvre du PCAET, - développer le partage d'expériences		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	Clisson Sèvre Maine Agglo	Partenaires	Communes, porteurs d'actions du PCAET, les partenaires et pilotes de toutes les fiches actions
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : mise en place des premières actions de formation et de sensibilisation	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions réalisées Nombre de formation dispensées aux services et élus

action 1.1.2: former les élus, les agents				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
		2021	2022	2023
<i>indicateur de suivi disponible</i>	déploiement de l'atelier bilan carbone/ nombre d'élus et d'agents touchés	/	/	20 agents 30 élus communautaires
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	En décembre 2023, les élus municipaux et chefs de service CSMA ont pu participer à une présentation des travaux du GIEC des Pays de la Loire. Lors de cette soirée, le directeur de Comité 21, également membre du GIEC des Pays de la Loire, a d'abord présenté le constat de l'évolution du climat en Pays de La Loire, puis les prospectives à horizon 2085, avec quelques données qui ont pu être calculées à l'échelle de notre territoire. Ce sont ainsi 64 élus municipaux qui ont été sensibilisés. En 2024 et 2025, l'agglo va concourir au financement des travaux du GIEC des Pays de la Loire. En novembre 2023, les chefs de service ont participé à un atelier sur l'empreinte carbone « 2 tonnes », puis en février 2024, les élus communautaires ont pu participer à ce même atelier. Il est envisagé de démultiplier ces ateliers auprès des agents de l'agglo à partir de fin 2024.		
	communes	2 communes ont commencé des fresques du climat avec des élus et agents. Une commune organise un atelier 2 tonnes (bilan carbone) en septembre 2024 pour ses élus municipaux.		

2 : MOBILISER, SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS AUTOUR DES ENGAGEMENTS DE L'AGGLO

ACTION 1- MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Communiquer et informer le grand public sur la démarche de PCAET, Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, Sensibiliser et accompagner aux changements de pratiques, Valoriser le réalisé, inciter les acteurs à la reproduction de réussites, améliorer la qualité de l'air (Intérieur et extérieur)		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de communication et de supports pédagogiques destinés à informer et sensibiliser les habitants : diffuser un bulletin annuel ; actualiser la page web sur le site de la CSMA; - Développer des outils de sensibilisation du grand public sur l'ensemble des thématiques du PCAET (vidéos, site web, bulletin des collectivités, ...) - Valoriser les projets exemplaires, développer le partage d'expériences - Organiser un événement autour de la transition écologique, - Proposer des animations auprès des scolaires, - Poursuivre la coordination de la semaine du développement durable, - Déployer le défi des familles à énergie positive à l'ensemble des acteurs du territoire et le défi zéro déchets - Mettre en place un réseau de correspondant chez les partenaires 		
Articulation avec les politiques publiques	Articulation avec l'ensemble des politiques portées par Clisson Sèvre Maine Agglo (prévention des déchets, PGD, PLH, cycle de l'eau, ...)		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, porteurs d'actions du PCAET, CPIE; acteurs du territoire
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants. Communication des remarques aux acteurs concernés.		
Conditions de réalisation	Veiller à une régularité des actions de communications et de sensibilisation		
Calendrier	Année 1-2 : mobilisation des acteurs intéressés, définition des événements (journée mondiale du climat le 8/12), Année 2-3 : test d'une semaine d'animation dans le cadre de la journée mondiale du Climat Année 3-6 : rythme de croisière	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions et d'évènements organisés, nombre de personnes concernées

action 1.2.1: mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre de familles inscrites au défi famille énergie et eau	/	/	49
	nombre d'animations auprès des scolaires	40	40	40
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	La communication autour de l'information et de la sensibilisation du public aux thématiques du PCAET se fait via les supports de communication de l'Agglo: le magazine, les réseaux sociaux, le site internet, par thématique: mobilités, rénovation de l'habitat, gestion des déchets, etc... Le service déchets propose des animations auprès des scolaires via une convention avec un partenaire. L'agglo propose également depuis 2022 des animations sur la rénovation énergétique de l'habitat, qui sont organisées dans les communes, au plus proche des habitants. Depuis 2022, ce sont ainsi 14 animations qui ont eu lieu sur le territoire (webinaires, ateliers, conférences). L'Agglo a par ailleurs lancé son 1ier défi famille énergie et eau en 2023.		
	communes	1 commune organise la semaine du développement durable, et des animations récurrentes (posts réseaux sociaux, biodiversité)		

AXE STRATEGIQUE 2 : ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 1 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LEURS BATIMENTS (PILOTAGE DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX)

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<p>- Accompagner les collectivités dans la gestion de leur installations techniques (diagnostic des installations techniques et de leur usage, préconisation de réglage et éventuellement de mise en place si nécessaire d'organes de régulation, de programmation, voire de GTB).</p> <p>- Accompagner techniquement les collectivités dans leurs travaux d'amélioration énergétique en travaillant sur l'enveloppe du bâti, les équipements techniques, analysant la faisabilité d'intégrer des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants) et en intégrant la qualité de l'air intérieur (ventilation, risque Radon, ...). Favoriser l'usage des matériaux biosourcés.</p> <p>- S'appuyer sur les audits énergétiques pour programmer les travaux dans le temps</p> <p>- Mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic du CEP</p> <p>- Développer et pérenniser la mission de conseil en énergie partagé.</p> <p>Intégrer le CEP dans le comité de pilotage et/ou comité technique du projet pour qu'il participe aux différentes phases d'études (dès le programme à minima) pour bénéficier d'un appui technique à la définition des objectifs de performance et en relecture/analyse des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre, prendre en compte une réflexion sur le coût global du projet ; réfléchir sur la mutualisation des espaces (mutualisation des activités dans une même salle) pour maximiser les taux d'occupation.</p>		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route de la transition énergétique de la Région des Pays de la Loire, SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants. Concernant la performance énergétique des bâtiments, il faudra se poser la question du référentiel à utiliser pour les bâtiments existants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Déjà opérationnelle sur certaines communes	Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés % de projets accompagnés

action 2.1.1: accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments (pilotage des installations et travaux)				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible	nombre de bâtiments suivis en consommation énergétique par le CEP (hors piscines, églises, logements communaux et stations d'épuration)	2021	2022	2023
	suivi des consommations énergétiques de tous les bâtiments des 17 collectivités (pas que les bâtiments tertiaires), rendu au m ² , avec les corrections climatiques, en kWh.ep/m ² / an ep: énergie primaire	235	239	241
commentaire d'avancement	Agglo	Le service CEP a été créé au 1ier janvier 2023 au sein de l'agglo. Il était porté auparavant par le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Vignoble Nantais. Les 16 communes du territoire adhèrent à ce service commun, ainsi que l'Agglo		
	communes	Le bilan de chaque collectivité a été effectué, et les bâtiments soumis au décret tertiaire ont été identifiés. Les accompagnements des projets, et le lancement des audits énergétiques se fait au long cours. La dynamique d'audits et de rénovation est lancée. 15 collectivités sur 17 ont recours pour leurs projets de façon systématique au CEP. Sur 2023 le CEP a accompagné environ 9 projets soit en rénovation (6), soit en construction neuve (3).		

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 2 - ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CONSTRUCTION POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE "TRES BASSE CONSOMMATION" OU "PASSIF"			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<p>- Accompagner les projets de construction pour qu'ils soient très performants, intégrant des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants), des matériaux biosourcés ainsi que la prise en compte de la qualité de l'air intérieur (ventilation, radon, ...)</p> <p>- Accompagner les collectivités à anticiper la réglementation en s'appuyant sur le label E+C- et en visant le E3+ C2- (utilisation de matériaux biosourcés)</p> <p>- Développer et pérenniser la mission de conseils en énergie partagés.</p> <p>Intégrer le CEP dans le comité de pilotage et/ou comité technique du projet pour qu'il participe aux différentes phases d'études (dès le programme à minima) pour bénéficier d'un appui technique à la définition des objectifs de performance et en relecture/analyse des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre, prendre en compte une réflexion sur le coût global du projet ; réfléchir sur la mutualisation des espaces (mutualisation des activités dans une même salle) pour maximiser les taux d'occupation.</p>		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route de la transition énergétique de la Région des Pays de la Loire, Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Privilégier les actions de rénovation avant la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols. Favoriser la densification (construction dans les dents creuses en milieu urbain,...) en cohérence avec le maintien d'espaces de nature et de loisir ; favoriser les revêtements non perméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales, ...)		
Calendrier	Mission CEP déjà opérationnelle sur certaines communes. Quelques projets E+C- en cours sur le territoire à valoriser	Indicateurs de suivi	Nbre de projets accompagnés, % de projets accompagnés, suivi des performances

action 2.1.2: Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre de projets de construction à haute performance environnementale livrés	2	1	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	le siège de l'agglo, livré en 2022, est conforme à la RT 2012		
	communes	Depuis 2018, 3 projets neufs ambitieux ont été construits (biosourcés, niveau E+C-, supérieurs à la RT 2012) : un espace jeunes, un pôle enfance, une école. D'autres projets ambitieux sont à venir : une crèche, un espace multi-accueil, un groupe scolaire. Les rénovations restent dans le respect des réglementations, sans aller plus loin.		

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 3 - ASSURER LE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, préserver la ressource		
Descriptif de l'action	- Mettre en place des outils de suivi de consommation et d'analyse pour être en capacité de disposer de l'ensemble des consommations de fluide de façon simple, efficace et précise pour proposer des solutions d'amélioration, - Informer et sensibiliser les usagers à la réduction des consommations d'eau et d'énergie (bonnes pratiques) et faciliter l'intégration des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants) respectueuses de l'environnement et du patrimoine du territoire.		
Articulation avec les politiques publiques			
pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Mission CEP déjà opérationnelle sur certaines communes. Outil SYDECONSO de suivi des consommations et factures d'énergie déjà déployé pour les adhérents au groupement d'achat électricité et gaz. Nouvelle version de l'outil à venir courant 2020.	Indicateurs de suivi	Nombre de communes assurant le suivi Nombres de Kwh économisés Nombre de m3 d'eau économisés Nombre de GES économisés

action 2.1.3: Assurer le suivi des consommations d'énergie et d'eau				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>	suivi des consommations énergétiques de tous les bâtiments des 17 collectivités (pas que les bâtiments tertiaires), rendu au m ² , avec les corrections climatiques, en kWh.ep/m ² / an <i>ep: énergie primaire</i>	2021	2022	2023
		136	144	145
	suivi des consommations d'eau de tous les équipements, en litre /m ²	295	données non consolidées	
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	En 2023, toutes les communes et l'Agglo ont leurs consommations d'énergies, quelle que soit l'énergie : TE44 met à disposition Sydeconso, avec remontée automatique de l'électricité et du gaz. Les énergies stockables (bois énergie, granules, propane, fioul) sont remontées manuellement. Les données sont consolidées pour l'année N-1. Il n'existe pas de compteurs d'eau communicants à ce jour, les remontées sont aussi manuelles, sur l'année N-1.		
	communes	Dans l'ensemble les communes réalisent un suivi de leurs consommations, mais pas forcément avec Sydeconso. Pour l'Agglo, l'ouverture de la piscine Aquaval'Maine en octobre 2022 a augmenté la consommation d'eau et d'énergie. (les 2 piscines Aquaval Sèvre et Aquaval Maine représentent à elles seules 70% de la consommation totale en énergie de l'Agglo)		

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 4 - REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique ; préserver la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'existant pour identifier l'obsolescence, - Réaliser un diagnostic de la biodiversité - Définir le projet (financement, partenariat (contrat de performance énergétique)), - Remplacer les équipements actuels par des équipements plus performants (LED ou basse consommation) et adaptés (éclairage tourné vers le sol et non vers le ciel) et assurer le suivi et la maintenance - Mettre en place une trame noire (suppression de certains points lumineux, extinction de l'éclairage dans un souci de préservation de la biodiversité) Au-delà de l'éclairage public, une réflexion pourra porter sur la pollution lumineuse des publicités et des panneaux d'affichage.		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, communes, SYDELA, ANPCEN, LPO
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Mettre aussi en place une réduction de l'éclairage pour les entreprises du territoire Informer les entreprises sur l'obligation législative d'extinction des enseignes		
Calendrier	Année 1 : diagnostic de l'existant Années suivantes : réalisation des travaux	Indicateurs de suivi	Évolution de la consommation d'énergie, nombre de points lumineux supprimés Qualité de la faune et de la flore

action 2.1.4: Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	Suivi de la conso de l'éclairage public par hab et par an: kWh énergie finale/hab/an	32	29	23
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Un schéma directeur d'aménagement lumière des zones d'activité économiques a été réalisé en 2023, avec un plan d'action de remplacement des points lumineux vétustes sur 3 ans, qui devrait permettre 41% d'économies d'énergies.		
	communes	11 communes sur 16 délèguent la compétence éclairage public à TE44: maintenance, et programme de passage en LEDS. Les basculements en leds sont bien avancés. Pour les communes ne passant pas par TE44, les diagnostics sont faits soit en interne, soit via un BE; et les campagnes de passage en leds sont gérées par la commune. Quelques communes ont également lancé un relamping dans les gymnases. Depuis fin 2022, les communes ont lancé des actions de sobriété sur l'éclairage public, en diminuant les amplitudes horaires de l'éclairage nocturne.		

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 5 - VALORISER LES ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE VIA LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	- Accompagner les collectivités à valoriser leurs travaux de dépenses énergétiques en certificats d'économies d'énergies - s'appuyer sur la mission de conseils en énergie partagés - Mettre en place une plateforme dédiée : définir les acteurs concernés (collectivités, entreprises, habitants), étudier les différentes plateformes existantes et proposition de valorisation des CEE, mettre en place la plateforme, communiquer		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA,
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : définition du projet, mise en place de la plateforme, communication Année 2 : suivi de la plateforme	Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs ayant utilisés la plateforme, montant des travaux ayant été valorisés, volume de CEE valorisé

action 2.1.5: Valoriser les dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)				
<i>état d'avancement</i>	en cours / ou terminé			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	kWh cumac valorisé / an	données non consolidées		
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Le CEP aide les communes et l'agglo à valoriser les CEE. Un mandataire, avec une convention, a été proposé à chaque collectivité fin 2023 à mi-2024, toutes les communes sont signataires de la convention		
	communes			

2 - DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 1 - SYSTEMATISER LA PROMOTION ET L'INTEGRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer les énergies renouvelables, utiliser tout le potentiel de développement de ces énergies sur les bâtiments publics		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bâtiments (sur la base du cadastre solaire réalisé par le SYDELA pour le photovoltaïque), - Etudier la faisabilité d'intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments existants (via le dispositif solaire photovoltaïque du SYDELA) et analyser l'impact du coût du raccordement avec l'appui d'Enedis; réaliser le diagnostic des toitures pour la mise en place des panneaux. - Intégrer dès la conception des énergies renouvelables dans tous les projets de construction ; - Inciter au projet en autoconsommation et à la réalisation de notes d'opportunité par le SYDELA. - Anticiper et éviter la proximité avec les sites patrimoniaux (lien avec l'avis simple de l'ABF). - Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire. - Systématiser pour tous les projets de rénovation importante, de construction ou de rénovation localisée (toiture, chaufferie), une étude d'approvisionnement énergétique, avec un accompagnement des partenaires (Sydela, ADEME, Atlanbois, Atlansun, CIVAM) avec relecture commentée par le CEP du Vignoble Nantais ou le SYDELA - Systématiser une note d'opportunité réseau de chaleur pour tout projet de rénovation et de création de bâtiments en zones "denses". 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA, Atlanbois, Atlansun
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : mise à disposition du cadastre solaire	Indicateurs de suivi	Nombre de bâtiments équipés, surface installée, production d'ENR

action 2.2.1: Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	puissance installée sur patrimoine Agglo		36 kWc	
	puissance PV installée sur patrimoine communal			
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du nouveau siège en 2022, en autoconsommation. En 2024, des panneaux sont en cours d'installation sur la piscine Aquaval'Maine, toujours pour de l'autoconsommation.		
	communes	La mission CEP, avec TE44 en support, a identifié tous les bâtiments potentiellement intéressants, et réalisé les notes d'opportunité à la demande des communes. Des études de faisabilité sur des bâtiments existants sont en cours dans les communes le demandant. 3 projets de PV sur toitures devraient voir le jour en 2024/2025		

2 -DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 2- INTEGRER DANS LA COMMANDE PUBLIQUE LE RECOURS A L'ACHAT D'ENERGIES RENOUVELABLES (BIOGAZ, ELECTRICITE VERTE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer les énergies renouvelables		
Descriptif de l'action	- Mettre en place une stratégie d'achat d'énergie à l'échelle de l'agglo ; - Mettre en place un groupement de commande d'énergie renouvelable,		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais,
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Appui sur le réseau Grand Ouest de la commande publique durable		
Calendrier	Année 1 : information, sensibilisation des agents et des élus sur l'enjeu d'intégrer les ENR dans la commande publique Année 2 : mettre en place un groupement de commande d'énergie renouvelable	Indicateurs de suivi	Nombre de contrat intégrant des ENR, volume d'ENR achetés, nombre de collectivités adhérant au groupement de commande.

action 2.2.2: Intégrer à la commande publique le recours à l'achat d'énergies renouvelables (biogaz, électricité verte)			
<i>état d'avancement</i>	non démarrée		
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022
	kWh achetés en énergies renouvelables agglo +CSMA	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo, ainsi que les communes qui passent par le groupement de commandes d'achat de gaz et d'électricité avec TE44, ont la possibilité de se positionner sur 2 lots verts, avec un surcoût : biométhane et électricité à haute qualité environnementale. Que ce soit pour le marché actuellement en cours, ou pour le futur marché à partir de 2026, aucune collectivité de Clisson Sèvre Maine Agglo s'est positionnée sur ces lots verts, pour des raisons budgétaires, notamment avec les hausses récentes très importantes des coûts de l'énergie.	
	communes		

3- AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 1 - FORMER LES ELUS ET LES AGENTS AUX ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR			
Objectifs et enjeux de l'action	Améliorer la qualité de l'air, accompagner les collectivités et autres établissements à respecter leurs obligations		
Descriptif de l'action	Mettre en place des actions de formations et de sensibilisation : - sur les pratiques (utilisation de produits d'entretien naturels, aération quotidienne des salles), - sur les sources (matériaux utilisés dans les constructions et ameublement des salles) - sur les risques (risque radon, lien avec le développement de maladies, ...)		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Des formations sur l'utilisation des produits d'entretien naturels ont déjà été organisées par le service environnement dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. Action à poursuivre et à développer sur d'autres thématiques, notamment celle du radon.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de formations organisées, nombre d'agents et d'élus formés

action 2.3.1: Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre de formations organisées à l'agglomération	/	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglomération	Action non démarrée		
	communes	<p>Toutes les communes de CSMA sont concernées par le risque Radon.</p> <p>5 communes ont réalisé un diagnostic radon, entraînant des préconisations d'aération des locaux des écoles.</p> <p>3 communes réalisent des campagnes annuelles de mesures Radon chez les habitants avec UFC que Choisir.</p> <p>3 communes ont mis en place des capteurs de CO2 dans les écoles, au moment de la pandémie.</p>		

4 – REDUIRE L’IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1 - OPTIMISER LES DEPLACEMENTS DES AGENTS DES COLLECTIVITES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	- Utiliser Mobilipro pour la gestion de la flotte de véhicules. Dans une entreprise ou une collectivité, les déplacements et la gestion d'une flotte de véhicules sont des postes de dépenses importants. Mobilipro (ADEME) est un outil d'analyse et d'optimisation des usages d'une flotte captive de véhicules. Le dispositif Mobilipro permet aux organisations d'optimiser la gestion de leurs déplacements professionnels pour réduire leurs impacts économiques et environnementaux (qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie fossile...). Construit au départ autour de l'optimisation de flottes professionnelles, sa pertinence est d'autant meilleure que la flotte est importante. Mobilipro conduit à rationaliser les flottes professionnelles, à introduire des énergies alternatives adaptées et à envisager des alternatives aux déplacements professionnels habituels.		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Dans cette démarche, privilégier la réduction des déplacements (visio-conférences, co-working, télétravail, ...) et les mobilités douces, l'usage des transports en commun, puis le covoiturage		
Calendrier	Année 1 prise de contact avec l'ADEME, réalisation d'un diagnostic, collecte de données, état des lieux, évaluation des enjeux, définition de critères de performances ; Définition du plan d'actions ; Années suivantes : Mise en œuvre et suivi	Indicateurs de suivi	Evolution de la flotte de véhicules des collectivités

action 2.4.1: Optimiser les déplacements des agents des collectivités				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	Agglo / nombre de km réalisés en véhicules électriques	donnée non disponible	41 000 km (en 10 mois)	52 000 km
<i>commentaire d'avancement</i>	<p>Agglo</p> <p><u>pour les trajets travail/travail:</u> Les déplacements sont nécessaires dans le cadre des compétences exercées par l'agglo. Les facteurs d'évolution des déplacements au sein de l'agglo sont: - une baisse des déplacements à cause : o du confinement, qui a fait se développer fortement le recours à la visio, et a développé le télétravail, et ce de façon pérenne après les confinements. o du regroupement de tous les agents sur le siège de Clisson en mars 2022 (auparavant les agents étaient sur 3 sites : Clisson, Aigrefeuille et La Haye Fouassière) - une hausse des déplacements à cause de la prise de compétence CYE (cycle de l'eau) : des agents qui doivent se déplacer sur des chantiers, chez les particuliers pour des contrôles : la flotte de véhicules a augmenté à cause de ces nouvelles compétences.</p> <p>L'agglo investit dans des véhicules électriques, et des vélos à assistance électrique. Le recours à la visioconférence et au télétravail est régulier.</p> <p><u>pour les trajets domicile /travail,</u> l'agglo a mis en place le forfait mobilité durable, le télétravail, le covoiturage, et participe au défi mobilité tous les ans</p>			
	communes	Dans les communes, il y a peu de déplacement des agents, et qu'on ne peut optimiser. Les services et batiments des communes sont regroupés en centre ville, ce qui limite les déplacements des agents techniques. Les gros effectifs des communes sont sur les poles enfance: cantines, périscolaires, ces agents ne sont pas amenés à se déplacer dans leur cadre professionnel.		

4 – RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

ACTION 2 - FORMER LES AGENTS A L'ECOCONDUITE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques Sensibiliser, responsabiliser les agents		
Descriptif de l'action	Organiser des sessions de formation à l'éco-conduite		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : marché de prestation de formation et mise en œuvre des premières actions de formation. A renouveler régulièrement tout au long du PCAET	Indicateurs de suivi	Nombre d'agents formés, impact sur la consommation d'énergie

action 2.4.2: Former les agents à l'écoconduite				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre d'agents ayant été formés à l'agglomération	/	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglomération	Cette formation est prévue, inscrite dans le plan de déplacement des administrations, mais non encore réalisée. Les conducteurs des bennes à ordures ménagères ont été formés il y a longtemps		
	communes	pas de besoin, vu le peu de déplacements. 1 commune prévoit de le faire.		

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 3 - FAVORISER LE RECOURS AUX ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE PAR LES AGENTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques Inciter les agents à l'utilisation du vélo ; faciliter le covoiturage		
Descriptif de l'action	- Acquérir des vélos dans la flotte de véhicules - Organiser le défi mobilités. Dans cette démarche, privilégier la réduction des déplacements (visio-conférence, co-working, télétravail ...) et les mobilités douces, l'usage des transports en commun, puis le covoiturage.		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacement de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Le défi Mobilités a été organisé par le service transports mobilité de CSMA. Animation à renouveler.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de vélos acquis, Evolution du nombre de km parcourus dans la collectivité

action 2.4.3: Favoriser le recours aux alternatives à la voiture individuelle par les agents				
état d'avancement	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre d'agents Agglo bénéficiant du forfait mobilité		7	43
	nombre d'agents Agglo utilisant la Plateforme de covoiturage Karos			12 (depuis fin oct 2023)
	nombre de trajets enregistrés sur la Plateforme de covoiturage Karos			331 (depuis fin oct 2023)
	nombre d'agents Agglo participant au défi mobilité	18	28	40
	nombre de communes ayant participé au défi mobilités	2	3	7
	nombre de jours de télétravail accordés par l'Agglo		1428	2728
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Administration: pour les trajets travail / travail: l'agglo a acheté 2 vélos à assistance électrique pour les trajets domicile / travail, l'agglo a mis en place le forfait mobilité durable, le télétravail, le covoiturage, et participe au défi mobilité tous les ans		
	communes	pour les trajets domicile / travail: toutes les communes ont mis en place le télétravail, en mairie, pour les fonctions le permettant, donc dans les faits très peu de postes éligibles. En général 1 jour par semaine. 4 communes ont mis en place le forfait mobilité		

4 – REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 4 - FAVORISER L'AUTOPARTAGE DES VEHICULES DE LA FLOTTE DES COLLECTIVITES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et de polluants atmosphériques, Réduire le parc automobile		
Descriptif de l'action	Optimiser la flotte des véhicules des collectivités dans les usages du quotidien des agents mais aussi pour un usage des habitants dans leurs déplacements de proximité dans un objectif de diminution du parc automobile : - Recensement des flottes des collectivités et des besoins de déplacements du quotidien ; - Recensement et définition des zones de stationnements optimisées ; - Validation d'un règlement d'utilisation des véhicules (charte) ; - Communication auprès des agents et des habitants et signature de la charte. - Mise en place d'une plateforme de réservation (abonnement, carte, dispositif divers).		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA (recensement de la flotte), ADEME (charte)
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Favoriser en priorité l'utilisation des mobilités douces et des transports en commun avant l'autopartage Encourager le développement des services en centre-bourgs/ centres-villes pour réduire les déplacements et favoriser les mobilités douces		
Calendrier	Année 1 : définition des modalités de mise en œuvre de l'action Année 2 : communication et lancement de la plateforme de réservation	Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs de la plateforme Nombre de mutualisation de véhicules.

action 2.4.4: Favoriser l'autopartage des véhicules de la flotte des collectivités			
<i>état d'avancement</i>	abandonnée		
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022
			2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Cette fiche action ne sera pas mise en œuvre au niveau de l'agglo. Les contrats d'assurances ne le permettent pas	
	communes	2 communes prêtent des mini bus ou camions à des associations.	

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 5 - FAIRE EVOLUER LA FLOTTE DE VEHICULES DES COLLECTIVITES VERS DES CARBURANTS A FAIBLE IMPACT			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	- S'appuyer sur les études et expérimentations déjà menées sur de nombreux territoires et planifier la mutation du parc. - Réaliser un diagnostic avec proposition d'actions pour permettre la conversion de la flotte (diagnostic Sydela)		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	le remplacement du carburant de la flotte est positif mais en prenant également en objectif la réduction du nombre de véhicules et d'étudier en priorité la mobilité électrique pour limiter les émissions de polluants atmosphériques. Favoriser les actions qui réduisent les déplacements, même si le carburant utilisé pour ceux-ci a de plus faibles impacts.		
Calendrier	Année 1 : Benchmark des expériences menées sur des territoires similaires Année 2 : planifier l'évolution du parc et premier investissement dans de nouveaux véhicules	Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs de la plateforme Nombre de mutualisation de véhicules.

action 2.4.5: Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
	Agglo: % de véhicules légers avec carburant à faible	26%	27%	27%
commentaire d'avancement	Agglo	L'agglo ayant un parc de véhicules léger supérieur à 20 véhicules, elle est soumise à l'obligation de verdissement de la flotte de véhicules de la loi climat résilience. La flotte de véhicules légers de la collectivité est composée de 37 véhicules, dont 9 électriques, et 1 bioéthanol. Les véhicules électriques légers, nécessitant une recharge régulière, sont adaptés aux courtes distances. Les véhicules utilitaires légers sont quant à eux utilisés pour des compétences techniques qui nécessitent un fort roulement, ils n'ont pas assez d'autonomie en électrique, raison pour laquelle l'agglo orientera ses prochains achats sur ce type de véhicules en biocarburant. S'agissant des bennes à ordures ménagères (BOM), la collectivité dispose de 7 véhicules de collecte, 100% diesel. Le renouvellement d'un véhicule BOM se fait en diesel. Il est à noter que les véhicules électriques BOM n'ont pas l'autonomie suffisante, et concernant les motorisations alternatives, la collectivité ne dispose pas de réseau de distribution de gaz ou d'hydrogène à proximité.		
	communes	Toutes les communes (sauf 1) ayant un parc de véhicules léger inférieur à 20 véhicules, elles ne sont pas soumises à l'obligation de verdissement de la flotte de véhicules de la loi climat résilience. 10 communes possèdent au moins un véhicule électrique léger.		

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 6 - ETUDIER L'IMPACT DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	Optimiser la collecte des déchets : - bilan de la consommation et du nombre de km parcourus pour la collecte des déchets, - étude des moyens pour optimiser la collecte (organisation de la collecte, circuit de collecte, ...)		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA service environnement	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : diagnostic et définition des actions à mettre en œuvre Année 2 : mise en œuvre des actions identifiées	Indicateurs de suivi	Nombre de km parcourus par la flotte de véhicules Evolution des dépenses de carburants

action 2.4.6: Etudier l'impact de la collecte des déchets ménagers					
état d'avancement	non démarrée				
indicateur de suivi disponible	nombre de km parcours par les BOM		2021	2022	2023
			168358	167572	169413
commentaire d'avancement	Agglo	Début avril 2024, une révision complète des circuits de collecte a été faite, mais dont l'objectif était de mettre fin aux incidents de collecte, pas de diminuer les GES. Quelques lotissements récents ne sont plus collectés en porte à porte, mais via le regroupement de colonnes enterrées.			
	communes	non concernées			

5- DEVELOPPER UNE DEMARCHE D'ACHAT PUBLIC DURABLE

ACTION 1, INTEGRER DES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MARCHES PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	- Adhérer au réseau Grand Ouest de la commande publique durable ; - Organiser des formations CNFPT ; - Faciliter le partage d'expérience entre collectivités		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : adhésion au réseau Grand Ouest de la commande publique durable, mise en place d'un réseau d'agents, organiser le relais de l'information	Indicateurs de suivi	Nombre de formations, nombre d'agents formés

action 2.5.1: Intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
		2021	2022	2023
<i>indicateur de suivi disponible</i>	% de marchés publics passés avec des critères de notation incluant le développement durable	/	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	- la collectivité participe à la plateforme RAPIDD, communauté des achats publics durables. - Les agents du service commande publique ont participé fin 2023 et début 2024 à une formation du CNFPT - Il n'y a pas de retour d'expérience organisé entre collectivités L'intégration de critères de développement durable aux marchés publics de l'agglo n'est pas systématique, elle se fait au cas par cas, en fonction de l'objet du marché		
	communes	2 communes mettent systématiquement des critères de développement durables dans leur marché. 8 communes mettent des critères quand l'objet du marché s'y prête.		

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 1 - DIMINUER L'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la ressource, réduire la consommation en eau potable		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la récupération d'eau dans les bâtiments publics, - Améliorer l'efficacité des installations par le recours à des dispositifs plus économes, - Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau, - Intégrer les cuves de récupération des eaux dès la conception des bâtiments ou lors de projets de réhabilitation, - Avoir une gestion écologique des espaces verts, mise en place d'un plan de gestion des espaces verts ; favoriser les espèces faiblement consommatrices d'eau ou peu sensibles au stress hydrique 		
Articulation avec les politiques publiques	PLU, PLUI, SCoT		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de bâtiments équipés, volume d'eau récupéré

action 2.6.1: Diminuer l'impact sur la ressource en eau				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	agglo / nombre de batiments équipés	/	1	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	le nouveau siège et l'Alter Eco ont été conçus avec récupération de l'eau de pluie à destination des chasses d'eau. En 2023, 70% du besoin en eau est couvert par l'eau de pluie.		
	communes	<p>Toutes les communes sont passées depuis plus ou moins longtemps en gestion différenciée des espaces verts. 13 communes sur 16 ont des récupérateurs d'eau de pluie sur des batiments publics, plus ou moins importants, pour arroser les espaces verts.</p> <p>L'arrosage du terrain de foot est un sujet. Certaines communes ont accès à un puit, ou une mare. Concernant les batiments publics, l'ARS refuse l'utilisation d'eau de pluie dans les sanitaires des écoles.</p> <p>6 communes ont mis des mousseurs dans les écoles, et/ou des pommeaux de douche économes dans les gymnases.</p>		

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 2 - PRENDRE EN COMPTE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Diminuer les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques, préserver la biodiversité		
Descriptif de l'action	- Étudier les impacts environnementaux, émissions de gaz à effet de serre des décisions politiques ou stratégiques - Mettre en place une démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, doctrine E R C Réflexion en cours par la Région des Pays de la Loire sur les modalités de mise en œuvre du principe Eviter Réduire Compenser pour accompagner les collectivités		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans, programmes ou projets, il est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de définir les mesures adaptées pour éviter, réduire, et lorsque c'est nécessaire, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Donner la priorité à l'évitement : les atteintes aux enjeux majeurs doivent en premier lieu être évitées, puis à la réduction, les impacts des mesures n'ayant pu être évités doivent être réduits.		
Calendrier	Expérimenter les propositions de mise en œuvre identifiées dans le cadre de la réflexion régionale	Indicateurs de suivi	Nombre d'études d'impact réalisé, nombre de projets de compensation mis en œuvre, surface de compensation

action 2.6.2: Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	surface de compensation mise en place par l'agglomération	/	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglomération	<p>Les projets portés par l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le siège : a été bâti sur un terrain déjà artificialisé - La piscine Aquaval Maine, a été construite sur un terrain vierge, sans nécessité de mesures de compensation. - Les STEP (stations d'épuration) de La Haye Fouassière et Remouillé, sur des terrains vierges, sans nécessité de mesures de compensation <p>Les projets à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les extensions de parcs d'activité : des études d'impact sont réalisées. Au Haut Coin à Aigrefeuille et à La Pâtière à Haute Goulaine, ces études ont mises en lumière une sensibilité environnementale par la présence de zone humides. Leur extension devra faire l'objet de compensations. - Les autres sites en cours : la Garnerie à Saint Hilaire De Clisson, Tabari à Clisson, Petit Gast à La Planche, Beau Soleil à Vieilleville, le Patis à La Haye Fouassière, auront des études environnementales obligatoires avant de vendre les terrains, (4 saisons faune flore), + Zone humide (étude agronomique et hydrologique) - Dès que ces études font ressortir des espèces à protéger, l'agglomération part plutôt sur éviter que compenser. - La future piscine de Clisson sera reconstruite sur le site actuel - La résidence jeunes actifs sera construite sur un terrain déjà artificialisé. 		
	communes	<p>Les quelques projets de construction se sont faits majoritairement sur des terrains déjà artificialisés. Il n'y a pas eu besoin de compensation pour les projets sur zone non artificialisée. Plusieurs communes lancent des actions de débithumidification: cours d'école, places publiques.</p>		

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 3 - ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS POUR LES PROJETS PORTES PAR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES DE CSMA			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, Réduire les coûts induits (réseaux de fluides, voiries, ...), Diversifier les productions agricoles et les modèles de productions.		
Descriptif de l'action	- Intégrer le principe Eviter Réduire Compenser dans les textes règlementaires et la conduite des projets d'aménagement; en donnant la priorité à l'évitement, puis à la réduction. - Protéger les zones agricoles et naturelles sensibles (fonds de vallées, corridors écologiques, sites Natura 2000, ...), - Identifier les friches à restaurer, - Faire évoluer le schéma de développement des zones d'activités. - Inciter les communes à s'inscrire dans cette démarche		
Articulation avec les politiques publiques	PLH, SCoT, PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	DREAL, Chambre d'agriculture, Région, Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Surfaces préservées/ restaurées/ artificialisées, suivi de la biodiversité

action 2.6.3: Zéro artificialisation des sols pour les projets portés par l'ensemble des collectivités de CSMA				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>	nombre d'hectares artificialisés par les collectivités / à la fin de la construction	2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo communes	La loi Climat résilience est venue légiférer sur le Zéro artificialisation nette. Le SCOT et le SRADDET sont en cours de révision, en tenant compte de la loi. Les PLU devront s'y conformer.		

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 4 - COMMUNIQUER ET SENSIBILISER A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité		
Descriptif de l'action	Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation des habitants (semaine du développement durable, plantation d'un arbre par enfant, ...) sur la préservation de la biodiversité, mais aussi sur les bienfaits de la biodiversité et ce qu'elle nous apporte (services écosystémiques)		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Clisson Passion, LPO, CPIE
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Plantation d'un arbre par enfant : choisir des essences locales, adaptées au climat, peu consommatrices d'eau et peu allergènes. Développer des zones de biodiversité et éviter les monocultures.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre de personnes sensibilisées

action 2.6.4: Communiquer et sensibiliser à la préservation de la biodiversité				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateurs disponibles</i>	nombre de communes ayant terminé un ABC		2021	2022
			0	0
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	En 2023, le CPIE de Logne Grand-Lieu a réalisé le portrait de territoire de l'agglomération. Ce travail a donné lieu à une restitution en commission PCAET.		
	communes	3 communes ont réalisé leur atlas de la biodiversité communale. Une 4 ^e commune est en cours 1 commune continue des animations mensuelles avec la LPO. 1 commune a lancé des diagnostics avec le CNE (conservatoire des espaces naturels) sur des zones humides		

7 – PROMOUVOIR L’ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DES COLLECTIVITES

ACTION 1 - OPTIMISER LES USAGES INFORMATIQUES ET LES OUTILS DE TELECOMMUNICATIONS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions d'information et de formation des agents sur les bonnes pratiques en termes d'outils informatiques et numériques (utilisation internet, stockage des données) - Réaliser le bilan carbone du parc informatique, téléphonie, d'un courriel. - Favoriser l'usage des outils de visioconférence pour limiter les déplacements. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	ADEME
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : informer et sensibiliser, bilan carbone Année 2 : mise en œuvre des nouvelles pratiques	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de formation, nombre de collectivités ayant fait évoluer leurs pratiques

action 2.7.1: Optimiser les usages informatiques et les outils de télécommunication				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre d'agents ayant été formés à l'agglomération	/	/	/
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglomération	L'agglomération fait don de ses anciens ordinateurs à des associations culturelles du territoire, ou à des associations de réemploi. L'agglomération achète des téléphones portables reconditionnés depuis 2 ans, et maintient ses PC portables au moins 5 ans.		
	communes			

7 – PROMOUVOIR L’ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DES COLLECTIVITES

ACTION 2- DEVELOPPER LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de GES Préserver les ressources Réduire la production de déchets Impulser le développement de nouvelles filières et le développement de l'activité des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Promouvoir les alternatives aux produits dangereux que ce soit pour l'entretien et l'aménagement de locaux que des extérieurs.		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions du service environnement sur l'information, la sensibilisation, l'accompagnement des agents dans la prévention et le tri des déchets - Favoriser l'usage des matériaux réutilisables, le recyclage, ... lors des manifestations et activités de l'EPCI - Sensibiliser à la réduction de la production de déchets et à la sobriété - Limiter le gaspillage alimentaire, développer le compostage et le tri des déchets lors des événements - Privilégier le service plutôt que l'achat de l'objet - Utiliser ses déchets verts d'entretien sur des zones de paillage. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement (ambassadeurs du tri) et l'ensemble des services sujets à la commande publique	Partenaires	Communes, ADEME, Aremacs
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Être en veille sur la réglementation en vigueur		
Calendrier	En continu	Indicateurs de suivi	Nbre d'actions de sensibilisation, nombre de communes et d'agents concernés. Nombre d'objets réemployés, tonnages détournés des déchetteries

action 2.7.2: Développer la prévention et le tri des déchets				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Au siège depuis mars 2022, les agents disposent de poubelles de tri (poubelles externes aux bureaux), compost, gobelets plastiques pour tous les événements. L'agglo n'a pas encore intégré le zéro déchet dans les événements et pots qu'elle porte. La gestion des espaces verts dans les parcs d'activités se fait via des prestataires, qui enlèvent les déchets de tonte		
	communes	Pour la gestion des déchets verts, les communes sont en général en mixte DSP Régie. Les déchets issus de la régie sont broyés, compostés essentiellement sur une plateforme sur un terrain de la commune, et pour 3 d'entre elles évacués chez des agriculteurs. Pour la gestion des déchets des restaurants scolaires, de nombreuses communes compostent: sur le lieu de l'école, via un prestataire, ou pour 3 d'entre elles chez des agriculteurs de la commune. Pour les manifestations sur les communes, il n'y a pas d'action spécifique de réduction des déchets, juste leur tri.		

AXE STRATEGIQUE 3 : SE DEPLACER SOBREMENT SUR LE TERRITOIRE

1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 1 - PORTER ET RENFORCER LA POLITIQUE EN FAVEUR DES MODES ACTIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser les mobilités actives pour les déplacements du quotidien, aménager des liaisons intercommunales sécurisées		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre le Plan Global de Déplacements : - Réaliser des itinéraires piétons et cyclables pour faciliter les circulations intra et intercommunales ; - Développer une offre de services autour du vélo (location, réparation, apprentissage), - Implanter une offre de stationnement adaptée aux différents usages des habitants.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, voirie, développement durable) ; gestionnaires de voiries (communes et CD44)	Partenaires	"Bureaux d'étude ; Auran ; Ademe Structures associatives (Clisson Passion, Bel Abord, Place au Vélo Vignoble...), vélocistes ; ALVEOLE, Région Pays de la Loire"
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Dans un souci de limitation de la consommation d'espaces : convertir ou aménager des voies de circulation, chemins, tracés, existants plutôt que créer de nouvelles infrastructures cyclables et piétonnes. Créer les stationnements vélo sur des surfaces artificialisées (parkings...) Pour favoriser la multimodalité, implanter des stationnements vélos sur des parkings de gares, covoiturage...		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.1.1: porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
	km d'aménagements cyclables financés par l'agglo	5,1	4,3	7,1
	nombre de vélos VAE en location	/	80	95
commentaire d'avancement	Agglo	Les itinéraires piétons sont de responsabilité communale. Dès qu'il y a un nouvel aménagement cyclable intercommunal, on réfléchit à mixer le vélo et le piéton. Antérieurement au PCAET, l'agglo a réalisé un schéma vélo, et le met en œuvre chaque année, avec une programmation pluriannuelle, pour un budget total de 5,5 M€. L'agglo finance à 100% les itinéraires dits "structurants" entre communes, et participe à hauteur de 50% aux itinéraires dits "non structurants" intracommunaux. Ainsi, chaque année, l'agglo crée de nouveaux aménagements cyclables. Depuis octobre 2022, l'agglo met en place un système de locations de vélos électriques pour les habitants : 80 VAE standards, et 15 VAE spéciaux (cargo ou longtail). L'achat de nouveaux vélos est prévu sur 2024. Les 4 gares de l'agglo sont équipées de stationnement vélo.		
	communes	5 communes disposent (ou sont en cours) d'un schéma vélo, ou d'un schéma liaisons douces, ou plan de mobilités. Les communes se saisissent des opportunités d'aménagement de voirie pour sécuriser les voiries et inclure la mobilité douce des vélos et piétons. Les communes réalisent également des acquisitions foncières pour des futurs itinéraires possibles. Les liaisons entre les villages et le bourg sont un enjeu dans le développement des mobilités communales.		

1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 2- DEFINIR UNE POLITIQUE PARTAGEE SUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Améliorer la cohérence des aménagements de la voirie sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo, Intégrer les enjeux mobilité durable dans les aménagements		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - s'engager dans la définition d'une charte commune d'aménagement ; - Poursuivre les actions de mise en accessibilité de la voirie.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (service mobilités, voirie, patrimoine, SIG), communes	Partenaires	Bureaux d'étude, Cerema, usagers, associations représentatives des personnes à mobilité réduite, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	La charte pourra notamment intégrer des mesures en matière de limitation de la consommation d'espaces, limitation de l'imperméabilisation des sols (choix de matériaux), de conservation d'espaces verts et îlots de fraîcheur, de partage de l'espace urbain pour les différents usages et modes de circulation...		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.1.2: définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Les mises en accessibilité de la voirie sont de compétence communale, et de compétence agglo uniquement dans les parcs d'activité. L'agglo a mis en place une commission intercommunale de l'accessibilité (accessibilité des équipements communautaires et voiries), qui se réunit 1 fois par an.		
	communes	Toutes les communes sont en cours de réflexion sur le réaménagement de leur centre bourg , soit via un plan guide opérationnel, soit via un AMI cœur de bourg.		

1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 3 - INTEGRER LA PROXIMITE DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Préserver les espaces naturels et agricoles		
Descriptif de l'action	- Élaborer une stratégie de développement économique et de localisation des équipements et services à l'échelle intercommunale - Traduire les orientations de mobilité douce dans les documents d'urbanisme		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, PGD		
Pilote	CSMA, service urbanisme	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais; communes,
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Réhabiliter le bâti existant pour ne pas consommer d'espaces et rapprocher la population des services, limiter les déplacements... Aménager en priorité les voies, chemins et tracés existants		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.1.3: intégrer la proximité dans la planification du territoire				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	à l'occasion des révisions des PLU, les communes doivent veiller à inscrire au PLU les pistes cyclables de l'agglo prévues dans le schéma vélo. Le SCoT encourage la proximité (développer les services dans les centres bourg pour les rapprocher des habitants), et vise à renforcer les polarités		
	communes	3 communes font état de commerces dispatchés sur plusieurs zones, mais sinon dans l'ensemble les commerces sont regroupés en centre bourg.		

2 - MAILLER LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE D'ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

ACTION 1 - FAIRE EVOLUER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser l'usage de transports collectifs, Rééquilibrer l'accès à l'offre sur le territoire et améliorer le niveau de service		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Construire avec la Région une offre interurbaine cohérente, en lien notamment avec la métropole nantaise ; - Mettre en place un réseau intercommunal de transport, en favorisant des véhicules non (ou peu) émetteurs de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ; - Développer l'offre de stationnement pour répondre aux pratiques intermodales et au covoiturage, sur des surfaces déjà urbanisées/artificialisées ou des friches.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA (mobilités, voirie), Région des Pays de la Loire, communes	Partenaires	Intercommunalités voisines, TAN, SNCF, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.2.1: faire évoluer l'offre de transports collectifs				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre de lignes de transports collectifs Agglo			
	fréquentation des lignes de transports collectifs Agglo			à partir de 2024
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	<p>L'agglo a travaillé conjointement avec la Région sur la refonte de l'offre de transports à la demande, avec la Communauté de Communes de Sèvre & Loire: toujours sur réservation, cette offre est en service au 1ier juillet 2024.</p> <p>Concernant les trains qui desservent le territoire, avec la mise en concurrence, il y aura 2 allers/retour supplémentaires de tram train par jour à partir de décembre 2024, et 7 TER supplémentaires en décembre 2026.</p> <p>2 autres sujets n'ont pas aboutis avec la Région:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre interurbaine : il n'y aura pas de busway arrivant jusqu'à l'agglo. - il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'allers/ retour de bus Aleop <p>L'agglo développe également un réseau de Transports collectifs: l'étude de préfiguration puis l'expérimentation d'une navette Clisson/Gétigné en 2023 ont permis la mise en place de la stratégie mobilité, avec la création d'une 1iere ligne de transports collectifs. Cette 1iere ligne a justifié la levée du versement mobilité auprès des employeurs afin de permettre le financement d'une offre de transports collectifs sur l'agglo. Ainsi, la 1iere ligne, Clisson / Gétigné, est lancée début septembre 2024. Deux autres lignes devraient suivre.</p>		
	communes			

2 - MAILLER LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE D'ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

ACTION 2 - REINTERROGER LES FONCTIONS DU RESEAU ROUTIER			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser les déplacements de proximité grâce à une voirie apaisée dans les secteurs urbains, favoriser la vie locale et sécuriser les centres-bourgs		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Engager une démarche de modération des vitesses sur l'ensemble de l'agglomération ; - Réguler les flux liés au transport de marchandises, en lien avec les acteurs économiques ; - Intégrer les nouveaux projets routiers et leurs conséquences sur l'organisation des déplacements,		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT		
Pilote	CSMA (Direction, mobilités, voirie, développement économique, aménagement du territoire), communes (pouvoir de police)	Partenaires	AURAN, CD 44, entreprises et groupements d'entreprises, CCI, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Anticiper le trafic et le report de trafic sur les routes départementales et autres Améliorer la livraison du dernier kilomètre dans la stratégie de transport de marchandises (utilisation de modes doux, non émissifs par exemple) Pour les projets routiers aboutissant, compenser les surfaces naturelles et agricoles détruites ou dégradées par la construction des tronçons de route (en cohérence avec les principes de la compensation écologique : proximité spatiale et temporelle, maintien de la qualité écologique, voire plus-value...).		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.2.2: réinterroger les fonctions du réseau routier				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	La modération des vitesses peut se faire dans les communes. Engager une démarche de diminution des flux de marchandise n'est pas prévue.		
	communes	Le projet routier de contournement : Aigrefeuille => Vallet => Ancenis a été abandonné. Le département, dont c'est la compétence, contiuen à travailler sur des aménagements de route pour la traversée du Vignoble. Quasiment toutes les communes font état soit de zones 30km/h, 20km/h (zones de rencontre), soit toute la commune en 30km/h		

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 1 - ELABORER UN PLAN DE COMMUNICATION			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Contribuer à une bonne connaissance des différentes offres de mobilité, Sensibiliser sur les enjeux posés par la mobilité et questionner les pratiques de déplacements		
Descriptif de l'action	- Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : Éditer un guide "grand public" sur la mobilité (offres et enjeux) - Organiser des animations ponctuelles ou permanentes pour valoriser l'image des modes alternatifs ; - S'appuyer sur l'activité touristique pour valoriser les initiatives autour de la mobilité et améliorer l'accessibilité des sites touristiques via des pistes cyclables, des stationnements vélos sur site, des transports en commun (en évitant la consommation d'espaces non artificialisés si création de nouvelles infrastructures)		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, communication, développement durable)	Partenaires	ADEME, communes, Office de Tourisme, associations, établissements scolaires, entreprises
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.3.1: élaborer un plan de communication				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
commentaire d'avancement	Agglo	La stratégie communication autour de la mobilité va se renforcer avec le lancement d'un site internet dédié à la mobilité au 3 ie trimestre 2024.		
	communes			

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 2- MOBILISER DES RELAIS POUR ACCOMPAGNER LA MOBILITE DES HABITANTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Intégrer les enjeux de la mobilité durable dans la production et le suivi des aménagements, travailler à de futurs comportements vertueux des habitants, favoriser les usages alternatifs à la voiture individuelle		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements (PGD): - Sensibiliser et former les agents municipaux ; - Développer l'écomobilité scolaire ; - Inciter les acteurs économiques à mieux prendre en compte la mobilité de leurs salariés ; - Soutenir les actions de mobilité en faveur des publics les plus vulnérables ; - Proposer des Défi mobilité pour faciliter le changement de pratiques (mise à dispo de VAE et véhicules à carburants alternatifs auprès de familles pendant une période donnée)		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, voirie, développement économique) entreprises, établissements scolaires, communes	Partenaires	Communes CEREMA, ADEME, association de parents d'élèves, prévention routière, structures d'action sociale ; SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.3.2: mobiliser les relais pour accompagner la mobilité des habitants				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
	mobilité solidaire: nombre de bénéficiaires	à partir de 2024		
	nombre d'entreprises engagées dans un plan de mobilité employeur			8
	nombre d'entreprises engagées dans la plateforme de covoiturage Karos		2	3 (début du partenariat en 07/23)
	nombre de trajets réalisés en co-voiturage par des d'habitants de l'agglo (toutes plateformes confondues)	655	16438	36635
commentaire d'avancement	Agglo	L'agglo s'engage dans la réalisation de plans de mobilités employeur sur les parcs d'activité, au rythme de 1 par an. Le premier a démarré fin 2023 sur la Lande St Martin et devrait se poursuivre sur 2024 . L'agglo et certaines communes participent chaque année au défi mobilité, en interne, mais le défi est également communiqué aux écoles et aux entreprises. Il n'y a pas de visibilité vers les habitants.		
	communes	L'association de mobilité solidaire "les roues des secours" est mise en œuvre dans plusieurs communes, et l'agglo subventionne cette association. 6 communes font état de test de pédibus, mais qui n'ont pas fonctionné. Une commune a une ligne de vélibus, mais peu fréquentée.		

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 3 - SE SERVIR DES OUTILS NUMERIQUES POUR INFORMER ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Faciliter l'accès à l'information		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements (PGD) : - Structurer la donnée de mobilité et la mettre à disposition du public (démarche open data) ; - Faire connaître les différentes solutions numériques de mobilité ;		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote		Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Mettre à disposition un accès aux sites et plateformes de transports dans les mairies pour les personnes ne disposant pas d'accès internet ou d'ordinateur NB. La Loi Mobilité (LOM) prévoit des outils de ce type (ex. open data, portail d'info unique par Région)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.3.3: se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo alimente régulièrement son SIG avec des données sur les itinéraires vélos. A terme l'objectif est de renseigner également les lignes régulières de transports collectifs, les bornes de recharge, etc.. La stratégie de communication autour de la mobilité démarre juste en 2024, elle définira les outils nécessaires, dont les outils numériques		
	communes			

4 - DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONNEE

ACTION 1 - FAIRE EVOLUER LE PARC DE VEHICULES VERS DES CARBURANTS ALTERNATIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Descriptif de l'action	- Réaliser une étude d'optimisation et de conversion des flottes publiques du territoire (répondre à l'obligation (LOM) de renouveler 20% des véhicules à faibles émissions pour les collectivités) - Mener des actions de communication (stands d'informations, véhicules de démonstration, réunion de formation et d'information) ; en s'appuyant sur les études et expérimentations déjà menées sur d'autres territoires ; - Organiser une commande groupée de flex fuel		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, communication, marchés)	Partenaires	Communes, SYDELA (sur actions de communication : proposition de contenus sur les carburants alternatifs et solutions d'avitaillement ; relation avec les concessions pour mise à dispo de véhicules tests) ; GRDF
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Privilégier les alternatives n'émettant pas (ou peu) de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques		
Calendrier	Année 1 réalisation de l'étude d'optimisation et de conversion de la flotte publique	Indicateurs de suivi	Nombre de systèmes flex fuel commandés ; nombre de véhicules utilisant des carburants alternatifs

action 3.4.1: faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	la conversion de la flotte publique est traitée dans l'axe 2, point 2.4.5		
	communes			

4 - DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 2 - DEVELOPPER LES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	Accompagner les projets de création d'espace de travail partagé pour inciter les entreprises et les collectivités à développer le télétravail, en réhabilitant / rénovant le bâti existant en priorité pour éviter la consommation d'espaces non artificialisés.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD ; SCoT		
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, communes
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'espaces de travail partagé créés, nombre de télétravailleurs sur le territoire

action 3.4.2: développer les espaces de travail partagé				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'Alter Eco dispose de nombreux bureaux pour accueillir des coworkers en télétravail. L'agglo sensibilise les entreprises au télétravail, mais ne les incite pas.		
	communes	Des initiatives privées d'espace de co-working se développent sur le territoire.		

5 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE- DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 1 - SE DONNER LES MOYENS DE SUIVRE, ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE PGD			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Inscrire le territoire dans une logique de coordination avec les territoires voisins ; - Mobiliser les habitants dans la construction de la politique de mobilité ; - Intégrer la mobilité dans l'ensemble des politiques publiques		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT, LOM (création de bassin de mobilité et comité de partenaires avec la Région)		
Pilote	CSMA (direction, mobilités, RH, finances, développement économique, communication)	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais; communes, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Intégrer dans les PLU des dispositions concernant les aménagements (surfaces peu imperméables, coefficient de biotope...)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.5.1: se donner les moyens de suivre, animer et mettre en œuvre le PGD				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo travaille en coordination avec les territoires voisins. L'agglo a ainsi signé en 2023 un contrat opérationnel de mobilité avec la Région : 40 actions sur la mobilité au sein de 11 territoires, parmi lesquelles : - la refonte de l'offre de Transports à la demande : un travail conjoint entre la Communauté de Communes Sèvre Loire, Clisson Sèvre Maine Agglo et la Région a permis un élargissement de cette offre en septembre 2024. - une étude lancée en 2023 sur une ligne de co-voiturage dynamique avec la communauté de communes de Grand Lieu. - une étude à venir fin 2024 d'une autre ligne de co-voiturage dynamique avec Communauté de communes Sèvre Loire et Mauges Communauté. L'agglo mobilise ses habitants dans la construction de la politique de mobilité : - Des enquêtes ont été menées en 2022 sur la mobilité - Fin 2023 il y a eu plus spécifiquement une enquête sur le covoiturage		
	communes			

5 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE- DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 2 - ANIMER LA POLITIQUE DE MOBILITE DU TERRITOIRE AUPRES DES DIFFERENTS ACTEURS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	- Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : Intégrer la mobilité dans l'ensemble des politiques publiques		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT		
Pilote	CSMA, service transports mobilités	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Intégrer dans les PLU des dispositions concernant les aménagements (surfaces peu imperméables, coefficient de biotope...)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

action 3.5.2: animer une politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo a structuré un service autour des mobilités, avec le recrutement de chargés de mission sur les mobilités douces, les transports collectifs, et a voté un budget conséquent pour la mise en place de ces actions		
	communes			

AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 1 - DEPLOYER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Fournir une information gratuite, neutre et indépendante sur la rénovation énergétique, Mobiliser les aides publiques, Massifier la rénovation énergétique, Former les artisans locaux		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer un marché pour la préfiguration de la plateforme (partenaires, budget, recrutement, financements...) - Mettre en place un guichet unique d'accueil affiché service public de la CSMA et qui articule l'offre existante (EIE, OPAH, CCAS, ADIL, CAUE...) - Voter un budget pour fournir une aide locale complémentaire afin de faciliter le passage à l'acte travaux - Définir avec une SACICAP (Procvivis ?) une caisse d'avancement des subventions, pour éviter le blocage des travaux - Définir un lieu d'accueil physique (type Maison de l'habitat) et des permanences délocalisées sur toutes les communes du territoire (périodicité à évaluer) - Recruter un animateur à plein temps de la plateforme - Stimuler la demande en réalisant des actions de communication (papiers, affichages publics, réseaux sociaux, sites web, information auprès des professionnels de la santé, du social, de l'aide à domicile, CCAS pour détecter les ménages dans le besoin de rénovation...) et de sensibilisation (événements : conférences, visites de sites, forums...) - Stimuler l'offre en créant un groupe de travail réunissant les professionnels du bâtiment pour les faire monter en compétences (formations DORÉMI, utilisation de matériaux biosourcés, rédaction devis, RGE, aides financières, sensibilisation à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon...) - Communiquer et valoriser ce qui est fait, pour inciter de nouveaux professionnels à intégrer la PTRE et les particuliers à la solliciter - Evaluer et améliorer en continu 		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA/ ALISEE	Partenaires	CSMA, CAUE, ADIL, SOLIHA, Chambre des Métiers, FFB, CAPEB, Région, ADEME, Conseil Départemental
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de personnes conseillées, Nombre de projets réalisés

action 4.1.1: déployer une plateforme territoriale de rénovation énergétique				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
	nombre d'appels à la plateforme	324	713	613
	nombre de rdv en permanences	74	93	173
	nombre de dossiers Ma Prime Renov accordés (plusieurs dossiers par foyer possible)	1121	861	810
commentaire d'avancement	Agglo	<p>La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique a été mise en place depuis juillet 2022, à destination des habitants, du petit tertiaire, et des professionnels de la rénovation, pour du conseil personnalisé, et des animations thématiques. Les habitants ont accès aux conseillers France Renov, pour des conseils neutres, gratuits et indépendants, soit par téléphone, soit en rdv de 1 heure dans l'un des 4 lieux de permanence sur le territoire.</p> <p>L'agglo organise des permanences de l'ADIL et du CAUE dans ses locaux.</p> <p>En 2024, l'agglo finance une étude de préfiguration d'une maison de l'habitat, qui regrouperait toute l'offre de service et de conseil existantes.</p> <p>Concernant le nombre de dossiers Ma Prime Renov accordés, attention au biais que les aides changent chaque année, ce n'est pas comparable d'une année sur l'autre.</p>		
	communes	<p>4 communes accueillent dans leurs locaux les permanences de l'espace France Renov. Dans le cadre des animations à destination des habitants, toutes les communes ont eu leur balade thermique entre mi 2022 et fin 2023. Des conférences et ateliers sont organisés dans les communes.</p>		

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 2 - ACCOMPAGNER LES MENAGES MODESTES DANS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR LOGEMENT			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ; Accompagner l'adaptation des logements aux risques climatiques		
Descriptif de l'action	- Mise en place d'un programme intérêt général en contractualisant avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA,	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	"Nombre de dossiers de demande de subvention de rénovation énergétique > 25% de gain énergétique, agréé"

action 4.1.2: accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur logement				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	Nombre de dossiers accordés	23	10	19
	Gains énergétiques moyens attendus par ces travaux	donnée non disponible		55%
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	<p>Jusqu'à mi 2022, le territoire était en diffus pour l'accompagnement des ménages modestes à la rénovation énergétique. Les ménages pouvaient s'adresser à un opérateur de l'ANAH, dont les frais d'ingénierie restaient en partie à sa charge.</p> <p>En juillet 2022 : la collectivité a lancé son PIG : Programme d'Intérêt Général, afin de mieux accompagner les ménages modestes dans le cadre de rénovations globales, en finançant cette ingénierie.</p> <p>En 2024, l'agglo finance une étude de préfiguration d'une maison de l'habitat.</p> <p>La suite : courant 2025, il y aura fusion des 2 dispositifs PTRE et PIG.</p>		
	communes	les Centres Communaux d'Action Sociale relaient les informations sur le PIG auprès des ménages modestes et très modestes		

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 3- INCITER A LA REALISATION D'AUDIT ENERGETIQUE A DESTINATION DES PARTICULIERS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Massifier les travaux de rénovation énergétique en dotant les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action		
Descriptif de l'action	Définir une politique de soutien financier pour la réalisation des audits énergétiques des particuliers		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 définition de la politique de soutien	Indicateurs de suivi	Nombre d'audits financés Nombre d'audits suivis de travaux

action 4.1.3: inciter à la réalisation d'audit énergétique à destination des particuliers				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	nombre de dossiers acceptés			
	€ versés			
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo n'a pas mis en place d'aide financière à la réalisation d'un audit énergétique. L'étude de préfiguration de l'habitat investigue également ce point. En 2024, les évolutions des aides d'Etat Ma Prime Rénov rendent cet audit obligatoire pour toute rénovation de plus de 2 postes de travaux.		
	communes			

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 4 - ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE "TRES BASSE CONSOMMATION" OU "PASSIF"				
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ; Accompagner l'adaptation des logements aux risques climatiques			
Descriptif de l'action	- Définir une politique de soutien financier pour accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance « très basse consommation » ou « passif »			
Articulation avec les politiques publiques				
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée	
Modalités de mise en œuvre				
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la rénovation à la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols - Sensibiliser à l'usage de matériaux biosourcés, la qualité de l'air intérieur, la ventilation - Encourager le recours aux énergies renouvelables (sans combustion) et l'isolation par l'extérieur Pour les projets de construction spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la densification (construction en dents creuses dans l'espace urbain...), en cohérence avec le maintien d'espaces de nature, loisirs - Favoriser les revêtements non imperméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle - Intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales et d'installation d'énergie renouvelable...) 			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés financièrement, niveau de performance	
action 4.1.4: accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance "très basse consommation" ou "passifs".				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>	nombre de dossiers acceptés		2021	2022
	€ versés			
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo n'a pas voté de politique de soutien financier pour accompagner ce type de projets. L'étude de préfiguration de l'habitat investit également ce point. Dans le cadre de la PTRE et du PIG, les conseillers France Renov accompagnent les habitants dans la définition d'un projet le plus abouti possible en termes de gains énergétiques		
	communes	1 commune a mis en place une exonération à 50% sur 3 ans de la taxe foncière		

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 5 - INCITER ET SOUTENIR LES PARTICULIERS DANS L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE MOINS EMETTEUR			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique		
Descriptif de l'action	- Informer et sensibiliser les particuliers sur les différents systèmes de chauffage performants, en privilégiant les énergies sans combustion n'émettant pas de GES ni de polluants, sinon les équipements récents et performants (type flamme verte, 7 étoiles pour les chaudières bois par exemple) - Recenser les aides existantes - Définir une politique d'aides financières complémentaires, si nécessaire		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 définition de la politique de soutien et plan de communication	Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés Nombre de systèmes de chauffage remplacé

action 4.1.5: inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Dans le cadre de la PTRE, les conseillers France Renov informent les particuliers sur le passage à des chauffages issus d'énergies renouvelables : conditions techniques, gains, et aides financières France Renov Une animation sur les solutions de chauffage a été proposée aux habitants en 2022, puis une autre plus particulièrement sur le chauffage au bois en 2023. L'agglo n'a pas voté d'aides financières complémentaires		
	communes			

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 6 - VALORISER LES ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE VIA LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Accompagner les habitants, les entreprises à valoriser leurs travaux de dépenses énergétiques en certificats d'économies d'énergies		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme dédiée : définir les acteurs concernés (collectivités, entreprises, habitants), - Etudier les différentes plateformes existantes et proposition de valorisation des CEE, - Mettre en place la plateforme, - Communiquer 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : définition du projet, mise en place de la plateforme, communication Année 2 : suivi de la plateforme	Indicateurs de suivi	Nombre de personnes utilisant la plateforme ; nombre de projets déposés ; volume de CEE valorisés

action 4.1.6: valoriser les actions de maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Cette action n'a pas été mise en œuvre. Les habitants font leur dossier en autonomie sur les différentes plateformes des obligés CEE (Certificats d'Economie d'Energie).		
	communes			

2 - ENCOURAGER L'ECOCONSTRUCTION ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 1 - ENCOURAGER L'UTILISATION DE MATERIAUX BIOSOURCES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (ENTREPRISES ET HABITAT)			
Objectifs et enjeux de l'action	Créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les nouveaux matériaux et les techniques innovantes		
Descriptif de l'action	Promouvoir les nouveaux matériaux, encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction, accompagner le développement d'une filière locale		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Privilégier la rénovation à la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols Pour les projets de construction : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la densification (construction en dents creuses dans l'espace urbain...), en cohérence avec le maintien d'espaces de nature, loisirs - Favoriser les revêtements non imperméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle - Intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales et d'installation d'énergies renouvelables ...) 		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de communication et de sensibilisation ; publics concernés

action 4.2.1: encourager l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions (entreprises et habitat)				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Les habitants sont conseillés sur les matériaux biosourcés par les conseillers France Renov de la PTRE Il n'y a pas d'action pour l'accompagnement au développement d'une filière locale des entreprises du bâtiment vers l'éco-construction		
	communes			

2 - ENCOURAGER L'ECO-CONSTRUCTION ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 2 - REVISER LES PLU POUR INTEGRER DES OBLIGATIONS EN LIEN AVEC LA MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	Inciter à la construction de bâtiment performant, aménager la ville pour l'adapter au changement climatique, Développer le recours aux énergies renouvelables		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Définir les critères urbanistiques écologiques souhaités sur le territoire, Élaborer un PLUi prenant en considération l'ensemble des enjeux, mobiliser les parties prenantes concernées pour les informer et les faire participer aux échanges et étapes de validation de cette révision des modalités d'aménagement du territoire, Rédiger une charte à soumettre aux bureaux d'études travaillant sur le territoire, communiquer et valoriser les bonnes pratiques, évaluer et améliorer en continu" 		
Articulation avec les politiques publiques	PLH, SCoT PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, CAUE, EIE, DDTM, DREAL, SYDELA, future PTRE, ...
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Par exemple : possibilité d'installation de dispositifs d'énergies renouvelables, d'isolation par l'extérieur, de recours aux matériaux biosourcés, orientation des bâtiments, coefficient de biotope pour limiter l'imperméabilisation, gestion des eaux pluviales à la parcelle...		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation de la charte, évolution des règlements des PLU

action 4.2.2: Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Il n'y a pas de PLUi, chaque commune gère son PLU. L'Agglo a lancé en 2024 un travail sur les règlements dans les parcs d'activité.		
	communes	Que les communes soient ou non en cours de révision, ou de modification simplifiée de leur PLU, ou en rédaction d'un règlement de lotissement, aucune n'intègre de critères liés à la dépense énergétique : isolation, recours aux ENR. Les critères que l'on peut éventuellement retrouver dans des règlements de lotissement concernent la gestion des eaux pluviales, et l'imperméabilisation des sols.		

3 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

ACTION 1 - CREER UNE MISSION DE CONSEILS EN ENERGIE PARTAGE AUPRES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Massifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et industriels		
Descriptif de l'action	- Valoriser et promouvoir une mission de Conseils en Energie Partagés entreprises en s'appuyant sur des structures relais (Pays, Chambres consulaires, plateforme de la rénovation énergétique) ou en créant la mission. - Créer une mission de Conseils en Energie Partagés dédiée aux acteurs économiques		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, chambre consulaires, club d'entreprises, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon, aux matériaux biosourcés		
Calendrier	Année 1 : action de communication Année 2 : création de la mission CEP entreprises	Indicateurs de suivi	Création d'un poste CEP entreprise, nombre de projets accompagnés

action 4.3.1: Créer une mission de conseil en énergie partagé auprès des entreprises du territoire				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Seules les entreprises du petit tertiaire sont accompagnées par la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.		
	communes			

AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE

1- ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

ACTION 1- DEFINIR UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer l'offre alimentaire de qualité et de proximité, Inciter au changement de pratique, Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants		
Descriptif de l'action	<p>- Réaliser un diagnostic pour une meilleure connaissance du système alimentaire local du point de vue de l'offre agricole, des équipements industriels de collecte et de transformation, des circuits de distribution et de la consommation. Un focus sera fait sur l'approvisionnement de la restauration collective et notamment de la restauration scolaire.</p> <p>Des pistes d'action ont été identifiées au cours de la concertation, qui seront précisées par le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la production de produits biologiques locaux, - Favoriser la création d'AMAP, développer et valoriser les marchés de producteurs locaux, - Sensibiliser au changement de comportement (défi alimentation positive, sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saisons), - Valoriser les initiatives, mobiliser les acteurs, former les responsables des marchés publics, mettre en place un groupement d'achats alimentaires, - Développer le partenariat avec MIN et s'appuyer sur ce nouvel équipement installé à proximité du territoire, mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques 		
Articulation avec les politiques publiques	Objectifs de la révision du SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, GAB 44, chambre agriculture, Département, CPIE, communes,
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	En visant des objectifs plus ambitieux que les seuils règlementaires pour l'approvisionnement en bio (20%) et local		
Calendrier	Année 1 : diagnostic et définition d'une stratégie alimentaire et actions de sensibilisation et de valorisation des initiatives, Année 2 mise en œuvre des premières actions	Indicateurs de suivi	Évolution de la part du bio et de sous signe de qualité dans la restauration collective, évolution du nombre de magasins de producteurs locaux et de vente à la ferme

action 5.1.1: Définir un Projet Alimentaire de Territoire				
état d'avancement		en cours		
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
évolution du nombre d'exploitations réalisant des circuits courts		info non disponible		49 (beaucoup de bovins)
commentaire d'avancement	Agglo	En 2023, un diagnostic agricole et alimentaire a été réalisé, auprès de tous les agriculteurs du territoire (hors viticulture), et d'un panel représentatif de transformateurs et de distributeurs, afin d'acquérir une meilleure connaissance de l'offre agricole et alimentaire sur le territoire, ses flux, ses freins et leviers à une relocalisation de l'alimentation. Ce diagnostic a abouti à l'identification des grands enjeux du territoire, puis viendra en 2024 la rédaction d'un plan d'action.		
	communes	En restauration scolaire, 6 communes sont en régie, 3 en DSP cuisiné sur place, et 7 en DSP liaison froide. 9 communes ont un marché de plein vent, et une commune organise 1 fois par mois un marché des producteurs locaux.		

1- ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

ACTION 2- ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer l'offre alimentaire de qualité et de proximité, Inciter au changement de pratique, Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants, Développer la séquestration du carbone		
Descriptif de l'action	- Favoriser une agriculture raisonnée (tendre vers le zéro phyto et la limitation des fertilisants, gestion de l'eau), accompagner la transition vers une agriculture biologique notamment pour les parcelles à proximité des zones urbanisées - Accompagner les changements de pratiques agricoles (pratiques agricoles, limitation des intrants, gestion des effluents et des épandages). - Préparer l'agriculture et la viticulture au changement climatique (agroforesterie, préservation de la ressource en eau et limitation des prélèvements en eau notamment dans le maraichage, restauration des zones humides, protection des sols contre l'accroissement de l'Evapotranspiration, restauration du bocage, adaptation des bâtiments d'élevage aux fortes chaleurs) / co-bénéfice sur la séquestration carbone. - Développer la séquestration carbone, - Diminuer les émissions d'ammoniac		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Chambre Agriculture, GAB 44, Terres en Vie
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Favoriser la reprise des exploitations agricoles lors des départs à la retraite pour installer de jeunes agriculteurs plutôt que d'augmenter la taille des exploitations existantes (préempter éventuellement ; Favoriser et porter des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques). Etudier les possibilités de mises en place de baux-agroenvironnementaux ; Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts et communiquer sur les solutions alternatives Accompagner les changements de pratiques au-delà du zéro phyto pour multiplier les co-bénéfices sur la qualité de l'air, la ressource en eau.		
Calendrier	Année 1 : mise en place d'un comité de pilotage pour définir les priorités d'actions et les modalités de mise en œuvre. Mise en place d'un comité technique avec l'ensemble des partenaires Année 2 mise en œuvre des premières actions	Indicateurs de suivi	

action 5.1.2: Accompagner le changement de pratiques agricoles				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	L'agglo n'a pas de programme pour accompagner le changement des pratiques agricoles. La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire anime des actions sur le sujet de la ressource qualitative en eau, que l'antenne locale relaye auprès des agriculteurs du territoire: - des groupes de progrès autour de la biodiversité et la limitation des phyto pour les viticulteurs - des actions de conseils et de formations, des accompagnements individuels sur les phyto, le bio et le HVE, etc...		
	communes	3 communes conventionnent avec Terre en Vie pour la reconversion de friches agricoles (viticoles essentiellement).		

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 1- DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ENTRE LES ENTREPRISES			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets Ancrer les entreprises sur le territoire comme maillon d'un écosystème		
Descriptif de l'action	- Réaliser le diagnostic des besoins de collecte et de tri des entreprises présentes sur le territoire, - Rechercher de partenariats ; - Former informer et sensibiliser initier et animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale pour viser la mutualisation de l'énergie, de l'eau, des déchets et des matières premières Une réflexion est engagée sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, dont l'Agglo est partie prenante, mobilisant un certain nombre d'acteurs œuvrant sur la récupération et réparation et pour laquelle un pilote est à définir.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA (service développement économique, service environnement)	Partenaires	CCI, CMA, Chambre agriculture, collectivités, club d'entreprises, ADEME, associations locales (zéro déchets, les z'allumés du bocal,...), la CRESS, CD44, DDTM, DREAL, comité Leader
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Lien possible avec des partenaires extérieurs (cf. opération ADEME "TPE-PME Gagnants sur tous les coûts"), animation via les chambres consulaires ou les conseils de développement économique à l'échelle de la collectivité Inclure la mobilité dans les diagnostics et accompagner le développement de plan de mobilité inter-entreprise. Faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME : Approvisionnement durable, Eco-conception, Ecologie Industrielle, Economie de la Fonctionnalité, Consommation Responsable, Allongement de la durée d'usage et Recyclage		
Calendrier	Année 1 poursuite de la réflexion et structuration du réseau d'acteurs, action de sensibilisation.	Indicateurs de suivi	Tonnage de déchets évités, nbre d'entreprises actrices du dispositif ; nbre de nouveaux services rendus, nouvelles filières créées

action 5.2.1: Développer l'économie circulaire dans les entreprises				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Une mission spécifique d'écologie industrielle et territoriale est retenue dans la stratégie du dev éco. L'agglo, en partenariat avec l'ADEME et Mission Change, a mis en place un parcours transition écologique pour les entreprises. Dans ce parcours l'écologie industrielle et territoriale est intégrée, via la recherche de synergies entre les entreprises du parcours. Pour rappel, l'agglo, de par ses compétences, n'a pas en charge les déchets des artisans et professionnels (y compris associations, écoles, administrations). Ceux -ci font appel à des collectes privées.		
	communes			

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 2-CREER UN RESEAU LOCAL DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Contribuer au développement de l'économie circulaire, Penser des synergies entre la collectivité, les entreprises et les acteurs associatifs afin de soutenir l'économie locale dans un modèle écologique et social vertueux		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer des acteurs de l'ESS notamment pour développer l'économie circulaire, - Elaborer d'un plan d'actions - Organiser un évènement de communication, échanges entre acteurs économiques désireux de s'engager dans une démarche RSE, acteurs associatifs et représentants des collectivités - Mettre en œuvre d'actions concrètes à titre d'expérimental (valorisation de déchets des entreprises par des acteurs de l'insertion, accueil de personnes en immersion, création d'un fond de dotation local ouvrant droit à la défiscalisation, visites de sites...) - Valoriser et communiquer sur les actions - Concevoir un tiers-lieu de l'ESS/RSE sur l'agglomération Quelques axes sont identifiés : la boucle alimentaire, le recyclage et le réemploi, la construction durable avec la valorisation de matériaux biosourcés.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA service environnement et développement économique	Partenaires	Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Clubs d'Entreprises, Les Récuper'acteurs du vignoble nantais, la Récupérette, le grand détournement, le Repair café, Mon Repair shop; la CRESS
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	(Veiller à l'exemplarité de l'évènement sur le plan environnemental (lieu accessible en mobilité douce, 0 déchet, approvisionnement bio et local (si alimentation prévue)), Concernant le Tiers lieu : choisir un lieu accessible en mobilité douce (en toute sécurité) et en TC)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs impliqués, réalisation concrètes Impacts pour les entreprises et associations en matière économique, environnementale... Processus de mutualisation engagés

action 5.2.2: Créer un réseau local dans l'économie sociale et solidaire				
état d'avancement	non démarrée			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
commentaire d'avancement	Agglo	L'économie sociale et solidaire est retenue dans la stratégie du dev éco.		
	communes			

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 3- DEVELOPPER LE REEMPLOI			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique autour du réemploi et la réparation, - Structurer le réseau d'acteurs ; - Favoriser et encourager la consigne de verre, - Créer une matériauthèque (type "la station-service" à Nantes) pour les particuliers et les professionnels, - Promouvoir l'application "Allo Voisin", - Saisir l'opportunité de la création d'une nouvelle déchetterie qui pourrait être une plateforme de l'économie circulaire Une réflexion est engagée sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, dont l'Agglo est partie prenante, mobilisant un certain nombre d'acteurs œuvrant sur la récupération et réparation. Inscire des clauses d'insertion dans le renouvellement des marchés de déchetteries		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement	Partenaires	Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Clubs d'Entreprises, collectif des Récuper'acteurs du vignoble nantais, la Récupérette, le grand détournement, le Repair café, Mon Repair shop;CRESS
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Créer ou promouvoir les ressourceries existantes sur le territoire en favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi Concernant la nouvelle déchetterie : favoriser la réhabilitation et en implantant ce projet sur des surfaces déjà artificialisées, dégradées ou polluées (friches...) pour éviter la consommation d'espaces)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Structuration du réseau d'acteurs, création de la matériauthèque ; tonnage détournés des déchetteries, Nbre d'agents formés au réemploi

action 5.2.3: Développer le réemploi					
état d'avancement	en cours				
indicateur de suivi disponible	tonnage détourné		2021	2022	2023
			données non consolidées		
commentaire d'avancement	Agglo	Pour créer la dynamique autour du réemploi et de la réparation, l'agglo s'appuie, via des conventions, sur 3 acteurs de l'ESS sur le territoire, depuis 2021, pour détourner des déchets de nos déchetteries, et leur donner une 2nd vie : - La atmouille, pour la réparation et la revente : l'association récupère des déchets en déchetterie, les répare et les revend. - La Récuperette, pour la revente : les habitants viennent déposer en magasin, et les invendus sont mis en déchetterie. - Le Grand Détournement, pour la revente. L'association récupère des déchets en déchetterie, et les revend dans son magasin. Ces 3 associations sont des recycleries. Pour ces 2 derniers acteurs, la convention de partenariat s'est terminée fin 2023, ces acteurs sont en attente d'un fonctionnement validé par l'agglo pour un renouvellement de convention. De plus, sur les déchetteries gérées par l'agglo, les agents réalisent un tri des affaires et les mettent à disposition des habitants dans un local dédié pour de la 2nd main. (sauf à Gétigné)			
	communes				

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 4- POURSUIVRE LES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets		
Descriptif de l'action	- Investir dans des broyeurs professionnels qui seraient itinérants dans les communes à disposition des habitants, - Développer le compostage collectif et individuel : du compostage collectif existe déjà sur la commune de Clisson, à généraliser.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement	Partenaires	Clisson Passion
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Développer des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire Favoriser l'usage des matériaux réutilisables, le recyclage avec exemplarité de l'EPCI et des communes lors de manifestation et de leurs activités		
Calendrier	Année 1 : information, sensibilisation et mobilisation des élus et agents des collectivités, définition des modalités d'itinérance des broyeurs, achat de broyeurs professionnels, Année 2 mise en œuvre	Indicateurs de suivi	Nombre de broyeurs achetés, nombre de communes participantes, nombre de personnes utilisant les broyeurs, volume de déchets verts

action 5.2.4: Poursuivre les actions de réduction des déchets				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
	kg de déchets déposés en déchetterie par habitant	470	409	261
	kg d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant	88,42	83,78	82,2
	nombre de sites de compostage collectif (cumul)	3	6	7
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	La politique de réduction des déchets auprès des habitants se concrétise au niveau de l'agglo via la rédaction d'un PLPDMA : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. La rédaction de ce plan a démarré en 2022 par la réalisation d'un diagnostic, puis en 2023 et 2024 par le travail sur les enjeux et un plan d'actions, qui sera validé fin 2024. En 2022, un nouveau règlement de déchetterie a été adopté, afin d'abaisser les apports en déchetterie des déchets verts et gravats, dont les effets se voient clairement sur le résultat 2023. Sur les ordures ménagères résiduelles, le poids collecté par habitant est à un très bon niveau national.		
	communes	Pour les déchets alimentaires des habitants, l'agglo, en partenariat avec les communes, installe 1 composteur collectif par an. La société prestataire de l'agglo, Terra Compost, récupère environ 10 tonnes par site par an, qui partent en compost. Pour les déchets alimentaires des restaurants scolaires, voir point 2.7.2 Les communes ne possèdent pas toutes des broyeurs, et n'en mettent pas à disposition des habitants.		

AXE STRATEGIQUE 6 : DEVELOPPER LE POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DU TERRITOIRE

ACTION 1 - REALISER UNE ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête de potentiel et d'intérêt pour une station GNV sur le territoire via un échange (ex. enquête, rencontre) avec les acteurs clés du territoire (opportunité d'un transporteur voyageur intéressé par une station publique) - Etudier le potentiel hydraulique du territoire, - Etudier le potentiel du bois-énergie du territoire - Mise à disposition du cadastre solaire réalisé par le SYDELA, - Étudier l'opportunité et la faisabilité de développer des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire et notamment les zones d'activités économiques (chaleur fatale + ENR), étudier la possibilité de valoriser les biodéchets - Systématiser la réalisation d'une étude de faisabilité lorsque les opportunités sont reconnues. <p>Une étude de potentiel sur l'opportunité de développer les réseaux de chaleur sur quelques sites potentiels (notamment Clisson) a été réalisée par le SYDELA. Le SYDELA dispose d'un marché à bons de commande qui permet facilement et à moindre coût de réaliser ces études.</p>		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	SYDELA, Grdf
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation des études

action 6.1.1: Réaliser une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible	évolution de la production d'ENR sur le territoire (GWh/an)	2021	2022	2023
		78,3	81,2	non disponible
commentaire d'avancement	Agglo	<p>En 2023, l'agglo a lancé la réalisation d'un schéma directeur de énergies renouvelables, sur les 16 communes + le patrimoine de l'agglo.</p> <p>Ce schéma directeur a permis d'identifier le potentiel en énergies renouvelables sur le patrimoine bâti et les terrains de chaque collectivité, sur les énergies suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éolien - Photovoltaïque au sol sur espace dégradé - Photovoltaïque sur ombrière - Photovoltaïque sur toiture de bâtiments publics - Chauffage par bois énergie ou géothermie sur bâtiments publics - Réseaux de chaleur 		
	communes	<p>Chaque commune dispose en 2024 de son potentiel, et est à même de lancer des études de faisabilité sur son patrimoine.</p> <p>Concernant le potentiel sur patrimoine de l'agglo, des études de faisabilité sont en cours, et des travaux ont déjà démarré sur la piscine Aquaval Maine.</p> <p>Une étude de potentiel de station GNV a eu lieu en 2022, mais sans suite actuellement du fait d'un blocage réglementaire au niveau Européen.</p> <p>Il n'y a pas eu d'étude de potentiel réalisé sur le bois énergie.</p> <p>Il n'y a pas eu d'étude de potentiel réalisé en hydraulique, mais 3 communes ont fait état spontanément de projets potentiels sur la Sèvre.</p>		

1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DU TERRITOIRE

ACTION 2 - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs du territoire, animer le groupe d'acteurs pour faciliter l'émergence de projets ENR privés ou publics (visites de sites, réunion d'information), - Etudier les zones stratégiques pour le développement des énergies renouvelables - Mise en place d'un observatoire sur l'évolution de la production des énergies renouvelables sur le territoire, 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Partenaires économiques (entreprises, industriels, agricoles), collectivités, SYDELA, Département (coopmétha44), ADEME
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Eviter les zones Natura 2000, les zones de corridors écologiques, la proximité des sites patrimoniaux), sensibiliser sur les avantages de chaque type d'EnR par rapport aux énergies fossiles, ainsi que sur les potentiels impacts négatifs des EnR afin de développer des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine du territoire (éviter l'éolien sur et à proximité des zones Natura 2000 et des corridors écologiques avifaune et chiroptères; tenir compte du patrimoine lors de l'implantation de panneaux solaires; éviter la proximité de milieux naturels sensibles, zones humides, cours d'eau dans les plans d'épandage...).		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Mise en place de l'observatoire

action 6.1.2: Création d'un comité technique pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	La réalisation du schéma directeur des ENR a permis la création d'un groupe de travail, composé de maires et d'adjoints.		
	communes	Lors de ces réunions, des séances d'acculturation sur les différentes énergies ont été réalisées, et des visites de site ont été proposées. Chaque collectivité dispose de son potentiel. Il n'y a pas eu d'ouverture de ce groupe de travail à des partenaires économiques ou institutionnels		

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 1 - ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS DE RENOVATION ET DE CONSTRUCTION POUR INTEGRER DES ENERGIES RENOUVELABLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; Inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments, Développer l'autoconsommation		
Descriptif de l'action	- Diffuser le cadastre solaire, - Etudier le déploiement du photovoltaïque sur des espaces artificialisés ou délaissés inutilisables à d'autres usages (sols pollués, friches, ombrières sur parking, toitures), - Favoriser les projets d'installation d'ENR dans les documents d'urbanisme		
Articulation avec les politiques publiques	SRADDET		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée / Civam Défi, Atlanbois, Atlansun, Sydela
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés, évolution de la production d'ENR sur le territoire

action 6.2.1: Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Le schéma directeur, avec l'utilisation du cadastre solaire, a permis l'identification de tout le potentiel en photovoltaïque sur les communes et l'agglo. Il s'est notamment appuyé sur - Un cadastre solaire de la DDTM et de TE44 traitant spécifiquement d'espaces délaissés inutilisables à d'autres usages (sols pollués, friches, carrières...) - Un cadastre solaire de TE44 traitant de toutes les toitures, et parkings Ce sont les communes qui ont la compétence pour déployer des projets sur leur patrimoine. La Loi climat résilience du 22 août 2021 est venue légiférer sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur :		
	communes	- Des bâtiments à usage commercial, industriel, artisanal, entrepôt, hangar, bureaux, administratif, hôpitaux, équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, scolaires et universitaires, de + de 500m2 d'emprise au sol. - Des parcs de stationnement de + de 1500m2 Les communes ont la main pour modifier leur PLU afin de permettre l'installation de grandes ENR. La loi APER du 9 mars 2023 prévoit la possibilité de modifications simplifiées des PLU pour les zones remontées en ZAENR (zone d'accélération des énergies renouvelables).		

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 2 - DEVELOPPER L'UTILISATION DE L'ENERGIE SOLAIRE (PHOTOVOLTAÏQUE ET THERMIQUE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments, développer l'autoconsommation		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le cadastre solaire, étudier le déploiement du photovoltaïque sur des espaces artificialisés ou délaissés inutilisables à d'autres usages (sols pollués, friches, ombrières sur parking, toitures), - Accompagner les citoyens pour favoriser leur implication dans les projets d'ENR (réunion d'information, création et mise à disposition de supports de communication, formation à destination des citoyens, participation financière aux études préalables pour les projets privés, capitalisation des projets (reproductibilité), - Accompagner les entreprises : prise en charge de l'étude de faisabilité sur les zones d'activités, note d'opportunité du SYDELA, démarchage des entreprises, organiser des réunions d'information. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée (partie technique) co watt, réseau énergie citoyenne en pays de la Loire, SYDELA, Atlansun, CCI, club d'entreprises / Atlanbois et Civam Défi
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Anticiper et éviter la proximité avec les sites patrimoniaux (lien avec l'avis simple de l'ABF), Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Evolution de la production d'ENR, nombre de projets accompagnés

action 6.2.2: Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)				
<i>état d'avancement</i>	en démarrage			
		2021	2022	2023
<i>indicateur de suivi disponible</i>	puissance installée sur champs PV au sol (cumulatif) en MWc	3,7	3,7	19,1
	puissance installée sur ombrières sur patrimoine public (cumulatif) en MWc			0,71
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	<p>Comme vu précédemment, les différents cadastres solaires ont été utilisés. Ce sont les communes qui ont la compétence pour déployer des projets sur leur patrimoine. Quelques communes se saisissent déjà du potentiel sur ombrières pour lancer des réflexions et des études. 1 commune a déjà installé plusieurs ombrières. L'agglo a lancé des travaux sur le potentiel de la piscine Aquaval Maine, et des études de potentiel sur ses autres terrains.</p>		
	communes	<p>Les entreprises, via le décret d'application de la loi climat résilience portant sur l'obligation de solarisation des toitures et parkings, devront installer des panneaux photovoltaïques à des échéances diverses. Il n'y a pas d'actions d'information vers ce public, ni de prise en charge des études de faisabilité. A ce jour, ni l'agglo ni les communes n'ont mis en place d'action d'accompagnement des citoyens dans des projets d'ENR.</p>		

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 3 - ACCOMPAGNER LA FILIERE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE METHANISATION			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépense énergétique et les émissions de GES, Produire localement de gaz vert consommé sur le territoire, Produire des digestats afin d'améliorer les pratiques agricoles, Offrir de nouvelles opportunités au milieu agricole (vente de biogaz)		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information à destination des agriculteurs, des habitants, riverains, industriels, - Qualifier et quantifier le potentiel en fonction des intrants y associer une production de gaz vert, - Réaliser les études de faisabilité, - Accompagner les porteurs de projets, - Etudier la mise en place d'une régie autonome de production, - Etudier le potentiel de bio-déchets du territoire - Etudier les pistes de financement (investissement citoyens) 		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route régionale de la transition énergétique		
Pilote	CSMA	Partenaires	coop métha, initiative citoyenne, Groupements agricultures, chambre agriculture, AILE, industries agroalimentaires, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	<p>Veiller à la cohérence avec en cohérence avec les stratégies de réduction de la production de déchets, Limiter l'apport de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) pour réduire la concurrence avec l'alimentation Favoriser les petits projets d'unités pour éviter des flux de transports importants (liés à l'apport de déchets) Éviter les zones Natura 2000, milieux sensibles (zones humides) dans les plans d'épandage pour y limiter la pollution des sols et des eaux Anticiper les problématiques d'odeurs par la réalisation d'états initiaux olfactifs et diagnostics d'odeur, ainsi que les risques technologiques (fuites de gaz)</p>		
Calendrier	Année 1 réunion information, caractérisation du gisement, Année 2 premières études de faisabilité, visites de sites	Indicateurs de suivi	Nombre de réunions, nombre de projets réalisés, répercussions
			économiques sur les exploitations agricoles

action 6.2.3: Accompagner la filière agricole pour le développement de projets de méthanisation					
<i>état d'avancement</i>	non démarrée				
<i>indicateur de suivi disponible</i>	puissance installée / an		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo				
	communes	<p>Au lancement du schéma directeur, une réunion d'information a été réalisée auprès des agriculteurs d'une commune du territoire avec un fort potentiel d'intrants de méthanisation. Cette réunion d'information n'a pas eu beaucoup de succès, et n'a pas débouché sur un quelconque souhait de projet de la part des agriculteurs . Devant ce constat, et considérant que l'émergence de ce type de projet doit venir des producteurs de déchets, les communes n'ont pas donné suite, et attendent une émergence de projets chez les agriculteurs. Aucune commune n'a de ce fait remonté de potentiel dans le cadre de la loi APER.</p>			

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 4 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation citoyenne dans le développement de projets éoliens, - Engager les citoyens dans les phases amont de développement d'un projet éolien (identifier un porteur de projet associatif ou un collectif citoyen, création d'une association citoyenne; - Organiser des réunions de concertation et de discussions avec les riverains), - Organiser une campagne de financement participatif, inclusion du collectif citoyen dans la gouvernance du projet (suivi technique, financier et reporting aux adhérents de l'association) - Préserver le potentiel de développement du grand éolien (document d'urbanisme) 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Associations (cowatt, Alisée, habitants CSMA) Région CD44, ADEME, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, SEM/Sydela
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Définir des zones de développement éolien évitant les milieux sensibles : zones Natura 2000, corridors écologiques d'avifaune et chiroptères (notamment en lien avec la proximité du lac de Grand Lieu), sites patrimoniaux et préserver ces milieux (document d'urbanisme)		
Calendrier	année 1 : études et création de l'association; année 2 à 5 construction du projet, année 6 : mise en œuvre du premier parc éolien	Indicateurs de suivi	Nombre d'éoliennes mises en place, puissances installées

action 6.2.4: Favoriser le développement de l'énergie éolienne					
<i>état d'avancement</i>	non démarrée				
<i>indicateur de suivi disponible</i>	puissance installée (en cumulatif) en MWc		2021	2022	2023
			7,2	7,2	7,2
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo				
	communes	<p>A cause de la présence du radar militaire de Corcoué sur Logne qui couvre une grande partie du territoire, il n'a pas à ce jour de projet d'éoliennes en dehors de la commune de Boussay.</p> <p>Le travail du schéma directeur a permis d'informer des communes de leur potentiel éolien, au cas où la contrainte du radar militaire serait levée un jour.</p> <p>Sans projet concret, il n'y a pas eu de démarche auprès des habitants (concertation, financement participatif...)</p>			

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 5 - DEVELOPPER L'ENERGIE HYDRAULIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	Réaliser une étude de potentiel hydraulique à l'échelle du territoire, identifier les lieux prioritaires et à potentiel important, réaliser une étude de potentiel des moulins et devis de réalisation de travaux, étude de rentabilité, recherche de financement.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Région, CD 44, EPTB de la Sèvre Nantaise, agence de l'eau, propriétaires de moulins, associations des moulins
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Développer des microcentrales sur le réseau d'AEP et/ou d'eaux usées Éviter le déploiement de nouvelles installations sur cours d'eau Protéger et éviter les cours d'eau fragilisés (morphologie dégradée, étiages importants, enjeux de continuités écologiques...) Tenir compte et préserver les enjeux de biodiversité, de continuités écologiques aquatiques, de transfert sédimentaire, en cohérence avec les SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne (notamment les dispositions visant à restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude de potentiel du territoire, nombre de projets réalisés, production d'énergie hydraulique

action 6.2.5: Développer l'énergie hydraulique				
<i>état d'avancement</i>	non démarrée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo			
	communes	Devant le très faible potentiel de production de l'énergie hydroélectrique sur le territoire, le schéma directeur n'a pas étudié cette énergie. 3 communes ont remonté des projets sur des moulins dans le cadre de la loi APER d'accélération des ENR.		

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 6 - DEVELOPPER LE STOCKAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre; Inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	En fonction de l'étude de potentiel, construire des barrages hydroélectriques		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Protéger et éviter les cours d'eau fragilisés (morphologie dégradée, étiages importants, enjeux de continuités écologiques...) Tenir compte et préserver les enjeux de biodiversité, de continuités écologiques aquatiques, de transfert sédimentaire, en cohérence avec les SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne (notamment les dispositions visant à restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de barrages hydrauliques construits, puissance installées

action 6.2.6: Développer le stockage des énergies renouvelables				
<i>état d'avancement</i>	abandonnée			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo communes	action abandonnée		

AXE STRATEGIQUE 7 : ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 1- METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION DE LA QUANTITE D'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau sensibiliser et faire prendre conscience de la nécessité de préserver la ressource en eau		
Descriptif de l'action	- Réaliser le diagnostic de consommations et d'usages (piscine, STEP, carrières, eaux industrielles, agriculture,) et de la ressource en eau, en s'appuyant sur les études déjà menées afin d'avoir une connaissance précise de la ressource en eau sur le territoire, des prélèvements qui sont faits, afin d'anticiper les éventuelles tensions sur la ressource si nécessaire compléter ce diagnostic par des études - Identifier un plan d'actions		
Articulation avec les politiques publiques	Politique du cycle de l'eau de la CSMA		
Pilote	CSMA	Partenaires	Atlantic'eau, chambre agriculture, DDTM
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Etudier la possibilité de réutilisation des eaux usées épurées		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Diagnostic réalisé, mise en place d'une stratégie pour limiter les conflits

action 7.1.1: Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau				
état d'avancement	en cours			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
commentaire d'avancement	Agglo	<p>L'agglo délègue la compétence sur la gestion de l'eau aux syndicats de bassin versants, via le versement d'une participation à leur fonctionnement. Les 3 syndicats de bassin versant dont dépend le territoire : -PTB Sèvre Nantaise : établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise -YLOA (sur La Haye Fouassière et Haute Goulaine) -GLE syndicat Grand Lieu Estuaire (de Vieillevigne à Aigrefeuille) Ont chacun lancé des études HMUC : -Hydrologie , des cours d'eau => la quantité -Milieu : pression sur le milieu => la qualité -Usage : les conflits d'usage -Climat : baisse des débits d'eau, période d'étiage, et adaptation au changement climatique Le but étant d'arriver à un plan d'action par bassin versant, donc pas à l'échelle du territoire de l'agglo. Il est à noter que notre territoire étant à l'aval de tous les cours d'eau, les actions structurantes ont lieu plutôt à l'amont de ces cours d'eau. La phase de diagnostic de chacune de ces études est réalisée. L'agglo a validé en 2024 le recrutement d'une chargée de mission GEMAPI, afin de suivre les études et les travaux des syndicats.</p>		
	communes			

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 2 - ENCOURAGER LA RECUPERATION D'EAU PAR LES HABITANTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau, développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et privés pour les usages non alimentaires		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des particuliers sur les récupérateurs d'eau de pluie (intérêts, aides existantes); faciliter l'organisation de commande groupée des récupérateurs - Sensibiliser à la réduction des consommations, à la sobriété et à l'adaptation des pratiques (arrosage en dehors des périodes chaudes de la journée...) 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Agence de l'eau
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de récupérateurs mis en place ; volume d'eau récupéré, nombre d'actions de communication

action 7.1.2: Encourager la récupération d'eau par les habitants			
<i>état d'avancement</i>	non démarrée		
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022
			2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	La compétence eaux pluviales urbaines est communautaire, mais déléguée aux communes. La gestion des eaux de pluie à la parcelle est du ressort des PLU.	
	communes	La récupération des eaux de pluie par des cuves enterrées peut faire l'objet d'un point dans un règlement de lotissement ou de ZAC, mais est très peu utilisée sur le territoire	

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 3 - FAVORISER L'INFILTRATION DE L'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les matériaux et techniques, - Favoriser les revêtements perméables, - Limiter l'imperméabilisation des sols en limitant l'artificialisation des sols et en intégrant des prescriptions dans les documents d'urbanisme et dans les cahiers des charges destinés aux aménageurs, ... 		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, cycle de l'eau de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Exemples de prescriptions : coefficients de biotope, la conservation de parcelles végétalisées dans les zones urbanisées, la gestion des eaux pluviales à la parcelle alternative au rejet au réseau, le maintien des zones humides, la possibilité de développer des toitures végétalisées		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Evolution des pratiques d'aménagement, diffusion et partage des bonnes pratiques

action 7.1.3: Favoriser l'infiltration de l'eau				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	Cette action est en lien direct avec les PLU et autres documents d'urbanisme des communes. Au niveau de l'agglo, le futur règlement des parcs d'activité pourrait mentionner des aménagements de voirie, des bassins de rétention.. pour la gestion des eaux de pluie à la parcelle.		
	communes	Quelques communes prévoient d'instaurer, soit en révision ou modification de leur PLU, soit dans des règlements spécifiques (ZAC, lotissement), la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la récupération d'eau de pluie, des coefficients d'imperméabilisation, la désimperméabilisation des places de parking. Ce sont des actions qui sont recommandées dans les SAGE du territoire.		

2- PRESERVER LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPER LA SEQUESTRATION CARBONE

ACTION 1- DEVELOPPER L'AGROFORESTERIE ET LA PLANTATION DE HAIES			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité, Développer le stockage du carbone, Développer la production de bois énergie, Améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols		
Descriptif de l'action	- État des lieux des zones possibles pour une implantation de haies bocagères, et pour l'agroforesterie ; identification des acteurs concernés (publics et privés), informer et sensibiliser sur les enjeux. - Lancer un programme de replantation de bois/haies à l'échelle des communes/ agglo		
Articulation avec les politiques publiques	PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Chambre agriculture, CIVAM, SAFER, ONF, Le Département, Terres en Vie, Horizon Bocage
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	En cohérence avec les enjeux de biodiversité (favoriser la diversité d'espèces végétales plantées) et d'adaptation au changement climatique (espèces locales, peu sensibles au stress hydrique, peu allergisantes) S'inspirer du programme Breizh Bocage en Bretagne Concernant la valorisation de la ressource : limiter à la filière bois-énergie les déchets d'entretien des haies et favoriser la filière bois d'œuvre. La gestion de la ressource en bois devra se faire de manière à assurer sa pérennité et sa durabilité.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de km linéaire de haies plantées, surface de bois plantée

action 7.2.1: Développer l'agroforesterie et la plantation de haies				
état d'avancement	en démarrage			
indicateur de suivi disponible		2021	2022	2023
commentaire d'avancement	Agglo	Un diagnostic des zones humides et des haies du domaine public doit être réalisé dans chaque PLU. Il n'y a pas de programme de replantation géré à l'échelle de l'agglo.		
	communes	Lors des révisions des PLU, un diagnostic sur les haies et les zones humides est fait. 4 communes font état de replantation de haies sur le domaine privé chez des agriculteurs (avec des associations). 1 commune a replanté sur domaine communal. Des plantations d'arbres sur domaine public ont également lieu		

2- PRESERVER LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPER LA SEQUESTRATION CARBONE

ACTION 2 - DEVELOPPER L'ECO-PATURAGE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie Diminuer les émissions de GES Eviter l'utilisation d'engins motorisés pour l'entretien de ces espaces,		
Descriptif de l'action	- Identification des espaces en friche pouvant être entretenus par écopâturage, - Pose de clôture autour des espaces à entretenir, - Prestation de prêts de moutons, suivi de la prestation		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA et communes	Partenaires	Entreprises d'éco-pâturage
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : identification des espaces pouvant être éco-paturés; Année 2 pose des clôtures et location des animaux , années suivantes : suivi de la prestation	Indicateurs de suivi	Nombre de m ² entretenus en éco pâturage.

action 7.2.2: Développer l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts publics				
<i>état d'avancement</i>	en cours			
<i>indicateur de suivi disponible</i>		2021	2022	2023
<i>commentaire d'avancement</i>	Agglo	l'agglo entretient 2 espaces en éco pâturage sur ses parcs d'activité.		
	communes	8 communes entretiennent au moins une parcelle en écopâturage, et une en projet		



Plan Climat Air Énergie Territorial

Pour contacter l'Agglomération :
Clisson Sèvre et Maine Agglo
Vous accueille de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

13 rue des Ajoncs
Tél. 02 40 54 75 15
accueil@clissonsevremaine.fr

> www.clissonsevremaine.fr